

EXERCICE 2019

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS

Séance du 19/09/2019

DÉLIBÉRATION n°CFVU/2019-02

La commission de la formation et de la vie universitaire s'est réunie le 19/09/2019 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le 11/09/2019.

Point de l'ordre du jour :

2. 5. Validation modalités de contrôle de connaissance au sein de différentes formations

.....

Vu le Code de l'éducation, notamment l'article L. 712-6-1 I,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions votées dans les UFR concernées,

Objet de la délibération:

En vertu de l'article L. 712-6-1, I, il appartient à la Commission de la formation et de la vie universitaire d'adopter les modifications des modalités de contrôle de connaissance.

Propositions soumises à la commission de la formation et de la vie universitaire :

Validation des nouvelles modalités de contrôle des connaissances dans les UFR et formations suivantes :

- UFR Lettres et Langues ;
- Licence professionnelle Bio Industries et biotechnologie parcours Contrôle qualité en biotechnologies de l'UFR de Pharmacie ;
- UFR de Médecine notamment en médecine, maïeutique, orthoptie et orthophonie ;
- UFR de Sciences et techniques.

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve la présente proposition, comme suit :

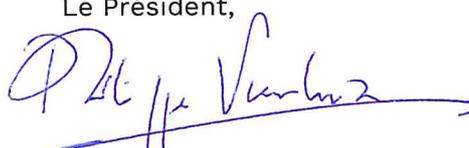
Nombre de membres constituant la Commission : 20 Quorum : 20
Nombre de membres participant à la délibération : 20 Abstention : 0
Votes exprimés : 20 Pour : 20 Contre : 0

Pièces jointes :

- Modalités de contrôle des connaissances produites par les UFR et formations

Fait à Tours, le 08 octobre 2019

Le Président,


Philippe Vendrix

Classée au registre des délibérations du conseil académique, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques	Délibération publiée sur le site internet de l'université le : Transmise au recteur le :	12 NOV. 2019 12 NOV. 2019
---	---	--

Récapitulatif des demandes de modification des maquettes

Conseils de faculté du 23 mai et du 4 juillet 2019

LES LICENCES

1) Lettres

Maquette 2018-2019	Modifications demandées
L2	
EP3 Ancien français 12h TD (S3) EP4 Histoire de la langue : du moyen français au français classique 12h CM (S3)	EP3 <u>Histoire de la langue</u> 18h TD (S3) EP4 Histoire de la langue : du moyen français au français classique 12h CM (S3)

2) Espagnol

Maquette 2018-2019	Modifications demandées
L1-L2-L3	
MCC Session 1 et 2 Des Types d'épreuves ne sont pas précisées (E/O)	MCC Session 1 et 2 Précision du type d'épreuve (E/O)
MCC Linguistique (S3) 2ème session : O	MCC Linguistique (S3) 2ème session : E

3) Anglais

Maquette 2018-2019	Modifications demandées
L1-L2-L3	
MCC 2 ^{ème} session par Module	MCC 2 ^{ème} session par EP
Type d'épreuves O ou E	Type d'épreuves E ↔ O

LES MASTERS

1) PIPOL

Maquette 2018-2019	Modifications demandées
M2	
UE4. EP4.04 Langue étrangère (Autoformation CNED) Pas de précision du VH	UE4. EP4.04 Langue étrangère (Autoformation CNED) Suppression Autoformation CNED dans le descriptif et les MCC 12h TD

2) FILDS

Maquette 2018-2019	Modifications demandées
M2	
UE4. EP4.2 Langue étrangère (Autoformation CNED) Pas de précision du VH	UE4. EP4.2 Langue étrangère (Autoformation CNED) Suppression Autoformation CNED dans le descriptif et les MCC 12h TD

3) Etudes Culturelles

Maquette 2018-2019	Modifications demandées
M2	
Permutation semestrielle S9 Centres et périphéries S10 Médias, arts, cultures populaires	Permutation semestrielle S9 Médias, arts, cultures populaires S10 Centres et périphéries

4) Arts du spectacle

Maquette 2018-2019	Modifications demandées
M1-M2	
Stage M1 : 1 mois ; M2 : 4 mois	Stage M1 : 2 mois ; M2 : 3 mois

5) Préparation à l'agrégation de Lettres

Maquette 2018-2019	Modifications demandées
Préparation à l'écrit	
Grammaire et stylistique 16 ^e → 20 ^e 18h CM (x5)	Grammaire et stylistique 16 ^e → 20 ^e 16h CM (x5)
Question éthique + hors programme 20h CM	Question éthique + hors programme 20h TD
Version grecque LC Version latin LC 24h CM	Version grecque LC Version latin LC 36h CM (correction de maquette déjà payé ainsi)
Préparation à l'oral (disciplinaire)	
Littérature française 1 → 4 & 7 9h TD (x5)	Littérature française 1 → 4 & 7 9h CM (x5)
	Grammaire (ajout de cours) 12h TD
Préparation à l'oral (méthodologie)	
Langue Médiévale 3h TD	(Supprimé)
Grammaire et stylistique 16 ^e → 20 ^e 3h TD (x5)	(Supprimé)

1) Master SDL - LADL

Maquette 2018-2019	Modifications demandées
M1-M2	
UE 3 Language variation, change and constructions (S7)	UE3 Séminaire au choix de la liste des séminaires de l'UE 4 (S7)

Les Modules d'ouverture

3) Regards sur l'Italie

Ajout d'une option pour les étudiants souhaitant intégrer le master Italien-Histoire de l'art +
Changement MCC

Maquette 2018-2019	Modifications demandées
MCC 2 ^{ème} session : Ecrit	MCC 2 ^{ème} session : Oral
L3 – Option Histoire de l'art	
Lectures italiennes (S5) 12CM 12TD	Art augustéen (S5) 22CM
Patrimoines et cultures d'Italie (S6) 12CM 12TD	Les arts à Pompei (S6) 22CM

4) Langues et éducation

Maquette 2018-2019	Modifications demandées
Permutation annuelle (maquette transitoire) Littératures 2 : Littérature pour la jeunesse 2 La littérature de jeunesse pour découvrir une autre culture (S2) Littérature pour la jeunesse 3 : récits brefs & premières lectures (S4)	Permutation annuelle (maquette transitoire) Littérature pour la jeunesse 2 : récits brefs & premières lectures (S2) Littératures 2 : Littérature pour la jeunesse 3 La littérature de jeunesse pour découvrir une autre culture (S4)
L1	
Littératures 1 : littérature pour la jeunesse 1 : littérature orale & album pour enfant (S1) 20h TD	Littératures 1 : littérature pour la jeunesse 1 : littérature orale & album pour enfant (S1) 20h CM
Représentations et éducation 2 : Images de l'enfant (S1) 20h TD Descriptif : Ce cours propose aux étudiants d'analyser l'évolution de la représentation de l'enfant (l'enfant qu'on éduque, l'enfant qui apprend...) à travers une sélection de tableaux de la peinture européenne (et en particulier espagnole) à partir des 16 ^{ème} et 17 ^{ème} siècles.	Représentations et éducation 2 : Images de l'enfant (S1) 20h CM Descriptif : Ce cours propose aux étudiants d'analyser l'évolution de la représentation de l'enfant (l'enfant qu'on éduque, l'enfant qui apprend...)
Littératures 2 : Littérature pour la jeunesse 2 La littérature de jeunesse pour découvrir une autre culture (S2) 20h TD	Littératures 2 : Littérature pour la jeunesse 2 La littérature de jeunesse pour découvrir une autre culture (S4) 20h CM
Perspectives historiques sur l'éducation 1 : Enfance et éducation dans l'Antiquité romaine et au Moyen Âge (S2) 20h TD	Perspectives historiques sur l'éducation 1 : Enfance et éducation dans l'Antiquité romaine et au Moyen Âge (S2) 20h CM

L2	
Perspectives historiques sur l'éducation 2 : Histoire de l'école et des métiers de l'enseignement des Lumières au XXe siècle en Espagne et en France (S3) 20h TD	Perspectives historiques sur l'éducation 2 : Histoire de l'école et des métiers de l'enseignement en Europe des Lumières au XXe siècle (<u>France, Espagne, Allemagne</u>) (S3) 20h CM
Pratiques langagières et réflexivité 1 Ecrit – écritures 1 Ateliers d'écriture (S3) 20h TD	Pratiques langagières et réflexivité 1 Ecrit – écritures 1 Ateliers d'écriture (S3) 10h CM 10h TD
Littérature pour la jeunesse 3 : récits brefs & premières lectures (S4) 20h TD	Littérature pour la jeunesse 3 : récits brefs & premières lectures (S2) 20h CM
Représentations et éducation 3 Cinéma et éducation (S4) 20h TD	Représentations et éducation 3 Cinéma et éducation (S4) 20h CM

Modifications REGLEMENT 2019/2020

Année	UE / EP		Avant	Après	Commentaires
Licence Prof. CQBIO	UE 5	Conduite de projet	QP	CC 100 % pour la 1ère session et ET (écrit 1 h) pour la 2ème session	/
	UE 8	Suivi et entretien des équipements de contrôles analytiques	100 % ET	50 % ET (écrit 1 h 30) et 50 % CC pour les 2 sessions	/

**Modifications des MCC de Médecine.
Votées en conseil d'UFR le 5 septembre 2019**

DFGSM 2^{ème} année :

- Suppression du Service Sanitaire en L2
- Intégration des matières suivantes : Immunologie et Appareil locomoteur (auparavant en 3^{ème} année) du fait du Service Sanitaire réalisé en L3.
- Modifications de la répartition des ECTS suite à l'intégration des 2 matières
- A titre dérogatoire en 2019-2020 : Les étudiants de L2 inscrits en L2 en 2018-2019, qui redoubleront leur 2^{ème} année en 2019-2020 devront suivre les TD et le stage de Sesa en même temps que les L3 2019-2020.

DFGSM 3^{ème} année :

- Intégration du Service Sanitaire en L3
- A titre dérogatoire en 2019-2020, les étudiants de L3 redoublants n'auront pas à valider le Service Sanitaire.
- Modification du nombre de semaines du Stage de Médecine du fait de l'intégration du Service Sanitaire : passage de 6 à 5 semaines

DFASM 1^{ère} année :

- Introduction d'une UE garde à valider
- Introduction du contrôle continu dans l'UE Douleurs-Soins palliatifs

DFASM 2^{ème} année :

- Introduction d'une UE garde à valider
- Introduction du contrôle continu dans les UE : Affections psychiatrique, Vieillesse-Gériatrie et Cancérologie

DFASM 3^{ème} année :

- Modification des ECTS pour l'UE Garde du fait de la création d'UE Garde en 1^{ère} année et 2^{ème} année.

**CONTROLE DES APTITUDES ET DES CONNAISSANCES
DU DIPLOME DE FORMATION GENERALE EN SCIENCES MEDICALES
2019-2020**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- Vu la loi n° 68-978 du 12 novembre 1968 d'orientation de l'enseignement supérieur, ensemble la loi N° 71-557 du 12 juillet 1974 aménageant certaines de ses dispositions notamment son article 45 ;
- Vu le décret n° 73-227 du 27 février 1973 relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;
- Vu l'arrêté du 23 juillet 1970 portant organisation du deuxième cycle des études médicales modifié par l'arrêté du 8 octobre 1971 et modifié par l'arrêté du 22 juillet 1980 ;
- Vu l'arrêté du 18 mars 1992 portant organisation du premier cycle et de la première année du deuxième cycle des études médicales ;
- Vu l'arrêté du 22 mars 2011 relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences médicales ;
- Vu l'arrêté du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire pour les étudiants en santé ;
- Vu la délibération du Conseil d'U.F.R. en sa séance du 1er octobre 2018 ;
- Vu la décision du Conseil d'administration de l'Université François Rabelais ;

A R R E T E

Deuxième année du Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales

DFGSM2 – L2

TITRE 1^{er} - Dispositions générales

Le diplôme de formation générale en sciences médicales sanctionne la première partie des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en médecine ; il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens, correspondant au niveau licence.

Les deux premiers semestres de la formation correspondent à la première année commune aux études de santé, organisée par l'arrêté du 28 octobre 2009 susvisé.

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées chaque semestre à l'issue des enseignements qui y sont dispensés.

La validation des unités d'enseignement ou des éléments constitutifs des unités d'enseignement permet l'acquisition des crédits européens correspondants. Le nombre de crédits européens affectés à chaque unité d'enseignement est fixé sur la base de 30 crédits pour l'ensemble des unités d'enseignement d'un semestre.

Enseignements théoriques				
N° UE	Libellé	Nb heures CM/ED/TP	ECTS	Semestre
Unités d'enseignement transversales				
/	Bio-pathologie : moyens d'exploration et illustrations	16	2	S3
/	Sémiologie générale	31	3	S3
/	Anglais (14h en présentiel + 6h au CRL)	14	2	S3-s4
Unités d'enseignement intégrées				
UE 7	Immunologie	40	4	
UE 10	Revêtement cutané	30	3	S3
UE 11	Système cardiovasculaire	48	5	S3
UE 12	Système neurosensoriel	64	7	S3
UE 2	Appareil locomoteur	38	5	S4
UE 3	Appareil respiratoire	43	5	S4
UE 6	Hormonologie reproduction	52	6	S4
UE 8	Nutrition	32	3	S4
UE 9	Reins et voies urinaires	42	5	S4
Total Enseignement théorique		374 h	50	

Enseignements pratiques			
Stage d'initiation aux soins infirmiers (4 semaines en juillet, août ou septembre)	150	4	/
Stage de chirurgie et anesthésie (4 semaines)	70	4	S3 ou S4
Service sanitaire (théorie et pratique)	60	/	S3 et S4
Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 1	12	1	S3 ou S4
Stage 2 jours auprès du praticien	16	1	S3 ou S4
Total Enseignements pratiques	308 h	10	

Enseignements complémentaires			
Les différents enseignements complémentaires (E.C., U.E.R.B., U.E.R.S.H.) sont détaillés dans un livret distribué en début d'année universitaire. Certains UEL de l'université peuvent être accessibles (se renseigner auprès de la scolarité). Deux enseignements complémentaires sont à effectuer au cours de l'année	40 à 50	/	S3 - S4
Total L2	722 à 732 h	60	

TITRE 2 – Modalités de contrôle des connaissances (cf annexe)

TITRE 3 – Session

Deux sessions sont organisées, 1^{ère} session à la fin du 1^{er} semestre (S3) en janvier et à la fin du 2^{ème} semestre (S4) en mai-juin, session de rattrapage en septembre pour le S3 et S4.

Les étudiants n'ayant pas obtenu la moyenne à une ou plusieurs UE (10/20) sont convoqués à la session de rattrapage relative à ces UE.

TITRE 4 – Validation

Enseignements théoriques	Les UE transversales et intégrées doivent être validées indépendamment les unes des autres avec une note minimale de 10/20.
Enseignements complémentaires	Validation prononcée par le jury sur proposition du responsable de chaque enseignement.
Stage d'initiation aux soins infirmiers	Le stage doit être validé par le Doyen sur la proposition des cadres infirmiers
Stage hospitalier de chirurgie	Le stage doit être validé par le Doyen sur proposition des chefs de service
Stage auprès d'un praticien	Le stage doit être validé par le Doyen sur proposition du département de médecine générale (DUMG)
Service sanitaire	Présence obligatoire aux ED + dossier projet – Validation par le jury
Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 1	Validation par le Doyen

La participation au contrôle continu, aux ED et aux TP est obligatoire y compris pour les enseignements complémentaires.

Le passage en L3 est autorisé avec une dette maximale de deux UE théoriques. Les UE théoriques devront être validées au plus tard à la fin du L3. Les stages ne peuvent pas faire l'objet d'une dette.

A titre dérogatoire en 2019-2020 : Les étudiants de L2 inscrits en L2 en 2018-2019, qui redoubleront leur 2^{ème} année en 2019-2020 devront suivre les TD et le stage de Sesa en même temps que les L3 2019-2020.

- ~~— dans chaque enseignement théorique un temps sera consacré au service sanitaire~~
- ~~— un étudiant redoublant pourra poursuivre la formation « service sanitaire » du L3 par anticipation.~~

Les étudiants qui n'ont pas obtenu la validation des enseignements complémentaires ou/et UE libres et/ou modules d'U.E.R.B., modules d'U.E.R.S.H. en L2 devront obligatoirement valider ces enseignements en L3.

TITRE 5 – Redoublement

En cas de redoublement, le bénéfice reste acquis pour:

- Toutes les UE où l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.
- Les enseignements complémentaires validés
- Les stages validés

TITRE 6 – Consultation des copies

La consultation des copies est un droit pour l'étudiant

Les étudiants souhaitant consulter leurs copies doivent établir une demande écrite à l'attention du Président du Jury dans les 15 jours francs qui suivent la publication des résultats. Le courrier sera déposé à la scolarité. Seul l'étudiant concerné a le droit de consulter ses copies.

Les étudiants demandeurs sont convoqués pour consulter leurs copies sur place au service de la scolarité

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES DFGSM2 - 2019-2020

Unités d'enseignements	1 ^{ère} session						Session de rattrapage			ECTS		
	Janvier			Mai-Juin			Septembre					
	Points	Nature	Durée **	Points	Nature	Durée **	Points	Nature	Durée**			
Enseignements Théoriques	UE transverse	Bio-pathologie: Moyens d'exploration et illustrations	20	E	0h30			20	E ou O*	0h30	2	
		Sémiologie générale	20	E	0h30			20	E ou O*	0h30	3	
		Anglais (par groupe)	20	CC		20	CC		20	E ou O*	1h30	2
	UE Intégrés	UE 11	Système cardiovasculaire	20	E	1h30			20	E ou O*	1h30	5
		UE 12	Système neurosensoriel	20	E	1h30			20	E ou O*	1h30	7
	UE 10	Revêtement cutané	20	E	1h00			20	E ou O*	1h00	3	
	UE 7	Immunologie	20	E	1h00			20	E ou O*	1h00	4	
	UE 3	Appareil respiratoire						20	E	1h30	5	
	UE 6	Hormonologie reproduction						20	E	1h00	6	
	UE 9	Reins et voies urinaires						20	E	1h30	5	
	UE 8	Nutrition						20	E	1h00	3	
	UE 2	Appareil locomoteur						20	E	1h30	5	

Enseignements complémentaires	DEUX MODULES A VALIDER									/
-------------------------------	------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	---

50

Enseignements pratiques	Stage hospitalier de chirurgie	A VALIDER									4
	Service sanitaire (tère-partie)	Présence-aux-ED-obligatoire-et-dossier-projet-à-rendre-pour-validation									7
	Stage d'initiation aux soins infirmiers : Stage de quatre semaines en continu et à temps plein sous la conduite des cadres infirmiers	A VALIDER									4
	AFGSU Niveau 1 - 2 jours à la faculté	A VALIDER									1
Stage de 2 jours chez un médecin généraliste	A VALIDER									1	
Total ECTS L2										10	

* E ou O : A titre exceptionnel, sur proposition du jury de la 1^{ère} session, une épreuve orale de rattrapage peut être proposée en alternative à l'épreuve écrite prévue aux MCC en fonction du nombre d'étudiants concerné (maximum 10)

** durée : la durée de l'épreuve est précisée lorsqu'il s'agit d'un écrit

Troisième année du Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales

DFGSM3 – L3

TITRE 1^{er} - Dispositions générales

Le diplôme de formation générale en sciences médicales sanctionne la première partie des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en médecine ; il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens, correspondant au niveau licence.

Les deux premiers semestres de la formation correspondent à la première année commune aux études de santé, organisée par l'arrêté du 28 octobre 2009 susvisé.

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées chaque semestre à l'issue des enseignements qui y sont dispensés.

La validation des unités d'enseignement ou des éléments constitutifs des unités d'enseignement permet l'acquisition des crédits européens correspondants. Le nombre de crédits européens affectés à chaque unité d'enseignement est fixé sur la base de 30 crédits pour l'ensemble des unités d'enseignement d'un semestre.

Enseignements théoriques				
N° UE	Libellé	ECTS	Nb d'heures CM/ED/TP	Semestre
UE 4	De l'agent infectieux à l'hôte	7	60 h	5
UE 5	Génétique médicale	4	32 h	
UE 7	Immunologie	5	40 h	
UE 13	Tissu sanguin	4	32 h	
/	Anglais (16h en présentiel et 6 h obligatoire au CRL)	3	22 h	5-6
UE 1	Appareil digestif	8	64 h	6
UE 2	Appareil locomoteur	5	38 h	
/	Bases traitements médicamenteux	2	16 h	
/	Biopathologie moléculaire, cellulaire et tissulaire	4	31 h	
/	Santé Société Humanité	4	36 h	
Module 1	Apprentissage de l'exercice médical	4	32 h	5
Total		50	409 h	

Enseignements pratiques			
Libellé	ECTS	Nb d'heures CM/ED/TP	Semestre
Stage de Médecine (5 semaines)	3	105 h	5-6
Stage Imagerie (2 semaines)	1	35 h	5-6
Service Sanitaire (3 semaines)	5	60	5-6
Sémiologie médicale	2	14 h	5-6
Sémiologie radiologique	1	14 h	5-6
Sémiologie chirurgicale	1	14 h	5-6
Total		10	182 h

Enseignements complémentaires			
Libellé	ECTS	Nb d'heures CM/ED/TP	Semestre
Les différents enseignements complémentaires (modules d'U.E.R.B., modules d'U E R.S.H) sont détaillés dans un livret distribué en début d'année universitaire.			
Certains UEL de l'université peuvent être accessibles (se renseigner auprès de la scolarité).		40 à 50 h	5-6
Deux enseignements complémentaires sont à effectuer au cours de l'année.			
Total		40 à 50 h	
Total du L3	60	631 à 641 h	

Dans chaque enseignement théorique un temps sera consacré au service sanitaire.

TITRE 2 – Modalités de contrôle des connaissances (Cf annexe)

TITRE 3 – Sessions

Deux sessions sont organisées, 1^{ère} session à la fin du 1^{er} semestre (S5) en janvier et à la fin du 2^{ème} semestre (S6) en mai-juin, session de rattrapage en septembre pour le S5 et S6.

Les étudiants n'ayant pas obtenu la moyenne à une ou plusieurs UE (10/20) sont convoqués à la session de rattrapage relative à ces UE.

TITRE 4 – Validation

Enseignements théoriques	Les UE transversales et intégrées doivent être validées indépendamment les unes des autres avec une note minimale de 10/20.
Enseignements complémentaires	Validation prononcée par le jury sur proposition du responsable de chaque enseignement.
Stages hospitaliers de Médecine et d'Imagerie	Les stages doivent être validés par le Doyen sur proposition des chefs de service
Enseignements pratiques de sémiologies médicale, radiologique et chirurgicale	Présence obligatoire pour la validation
Service sanitaire	1 ^{ère} session : Théorie : Evaluation par un examen écrit (80 % de la note) + élaboration d'un dossier projet en groupe (20 % de la note) Pratique : Validation du stage Session de rattrapage : Théorie : Examen écrit Pratique : Stage de rattrapage

La participation au contrôle continu, aux ED et aux TP est obligatoire y compris pour les enseignements complémentaires.

Pour l'UE transversale « Santé Société Humanité », les étudiants qui n'auront assisté à aucun cours, contrôle continu et présence obligatoire, ne pourront pas se présenter à la session de rattrapage.

La présence au cours d'anglais est obligatoire : les absences injustifiées sont limitées à deux.

Le passage en DFASM1 est autorisé si toutes les UE de L2 (dettes) et de L3 sont validées à la fin du L3 ainsi que l'ensemble des enseignements pratiques et complémentaires.

Validation du module 1 : note au moins égale à 10/20 (en cas d'échec ce module pourra être validé en DFASM1).

A titre dérogatoire en 2019-2020, les étudiants de L3 redoublants n'auront pas à valider le Service Sanitaire.

Le diplôme de formation générale en sciences médicales est délivré aux étudiants qui ont validé l'ensemble des unités d'enseignement permettant d'acquérir les 180 crédits européens correspondant à la formation dispensée.

TITRE 5 – Redoublement

En cas de redoublement, le bénéfice reste acquis pour:

- Toutes les UE où l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.
- Les enseignements complémentaires validés
- Les stages validés

Mesures dérogatoires et non obligatoires : en cas de redoublement, un étudiant de L3 ajourné peut suivre des modules de DFASM1 par anticipation et sous certaines conditions. Cette mesure ne concerne que des étudiants redoublant pour une ou plusieurs matières de L3, et exclue *de facto* un étudiant ayant une dette de L2.

Le nombre de modules pouvant être anticipé est limité :

Pour le premier semestre :

- un étudiant n'ayant aucun module de L3 à repasser pourrait anticiper au mieux 2 modules de DFASM1,
- un étudiant ayant 1 module de L3 à repasser pourrait anticiper 1 module de DFASM1,
- un étudiant ayant 2 modules de L3 à repasser ne pourrait anticiper aucun module de DFASM1.

Les règles s'appliquent de la même manière pour le second semestre, les deux semestres étant considérés comme « indépendants ».

Les modules concernés par anticipation en DFASM1 sont l'Orl-Maxillo, la Dermatologie, l'Ophtalmologie, le module 4 (Handicap).

TITRE 6 – Consultation des copies

Les étudiants souhaitant consulter leurs copies doivent établir une demande écrite adressée au Président du Jury dans les 15 jours francs qui suivent la publication des résultats.

Seul l'étudiant concerné a le droit de consulter ses copies.

Les étudiants demandeurs sont convoqués pour consulter leurs copies sur place au service de la scolarité.

ANNEXE

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES DFGSM3 – 2019-2020

Unités d'enseignements		1 ^{ère} session						Session de rattrapage			
		Janvier		Mai-Juin		Septembre		Points	Nature	Durée **	ECTS
		Points	Nature	Durée **	Points	Nature	Durée **				
Enseignements Théoriques	CF trans ver sées	Bases traitements médicamenteux					20	E ou O*	0h30	2	
		Bio-pathologiemoléculaire, cellulaire et tissulaire					20	E+quitus de présence aux ED	1h00	4	
	UE Intégrées	Santé Société Humanité					20	CC		1h00	4
		UE 4 De l'agent infectieux à l'hôte	20	E+quitus de présence aux ED+Validation des TP	1h30		20	E ou O*	1h30	7	
		UE 7 Immunologie	20	E	1h00		20	E ou O*	1h00	5	
		UE 5 Génétique médicale	20	E	1h00		20	E ou O*	1h00	4	
	UE 13 Tissu sanguin	20	E+quitus de présence aux ED	1h00		20	E ou O*	1h00	4		
	/	UE 2 Appareil locomoteur					20	E	1h30	5	
		Anglais (par groupe)	20	CC+ dossier			20	CC + dossier		1h30	3
		UE 1 Appareil digestif					20	E	1h30	8	
Module 1	Apprentissage de l'exercice médical		20	E	1h00			E ou O*	1h 00	4	
Enseignements complémentaires	Deux modules d'enseignements de SHS ou d'enseignement libres (UEL) ou du diplôme		DEUX MODULES A VALIDER							/	

50

* E ou O : A titre exceptionnel, sur proposition du jury de la 1^{ère} session, une épreuve orale de rattrapage peut être proposée en alternative à l'épreuve écrite prévue aux MCC en fonction du nombre d'étudiants concerné (maximum 10)

** durée : la durée de l'épreuve est précisée lorsqu'il s'agit d'un écrit

ANNEXE

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES DFGSM3 - 2019-2020

suite

Unités d'enseignements	1 ^{ère} session				Session de rattrapage		ECTS
	Janvier		Mai-Juin		Nature	Durée **	
	Nature **	Durée **	Nature	Durée **			

Enseignements pratiques	Stage hospitalier d'imagerie	A VALIDER						2
	Stage de médecine générale	A VALIDER						4
	Service sanitaire	A VALIDER						5
	Sémiologie médicale					O		2
						A VALIDER		
	Sémiologie chirurgicale					O	20 mn	1
						A VALIDER		
	Sémiologie radiologique					O		1
	Microbiologie*					O	20 mn	/
						A VALIDER		
Parasitologie					O		/	

* Ne pourront se présenter à la session de rattrapage que les étudiants ajournés à l'examen de fin de dernière séance

**CONTROLE DES APTITUDES ET DES CONNAISSANCES
DU DIPLÔME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES MEDICALES
2019-2020**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- Vu le code de la santé publique ;
- Vu le code de l'éducation, notamment le livre VI ;
- Vu le décret n° 84 -932 du 17 octobre 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;
- Vu l'arrêté du 28 octobre 2009 relatif à la première année commune aux études de santé ;
- Vu l'arrêté du 22 mars 2011 relatif au régime des études en vue de diplôme de formation générale en sciences médicales ;
- Vu l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du premier cycle et du deuxième cycle des études médicales ;
- Vu les délibérations du Conseil d'U.F.R. dans sa séance du 5 septembre 2019 ;
- Vu la décision du Conseil d'administration de l'Université François-Rabelais ;

A R R E T E

Première année du Diplôme de Formation Approfondi en Sciences Médicales

DFASM1 – MM1

TITRE 1^{er} – Dispositions générales

Le deuxième cycle des études médicales a pour objectif l'acquisition des compétences génériques permettant aux étudiants d'exercer par la suite, en milieu hospitalier ou en milieu ambulatoire, les fonctions du troisième cycle et d'acquérir les compétences professionnelles de la formation dans laquelle ils s'engageront au cours de leur spécialisation.

Le diplôme de formation approfondie en sciences médicales sanctionne le deuxième cycle ; il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 120 crédits européens correspondant au niveau master.

Au cours du deuxième cycle, les étudiants effectuent 12 périodes de stages (validant 24 ECTS) et doivent effectuer au moins 25 gardes réparties sur les 3 années universitaires DFASM1, DFASM2 et DFASM3 (validant 4 ECTS).

En DFASM1 les étudiants effectuent chacun de leur stage à temps plein sur une durée d'un demi-trimestre.

TITRE 2 – Sessions

Deux sessions sont organisées, 1^{ère} session, répartie en 3 périodes d'examen (décembre, mars et juin) et une session de rattrapage en août pour tous les examens.

Les étudiants n'ayant pas obtenu la moyenne à une ou plusieurs UE (10/20) sont convoqués à la session de rattrapage relative à ces UE.

La nature de la session de rattrapage peut être sous forme d'écrit ou d'oral sur décision de l'enseignant responsable de l'UE, et non plus exclusivement sous forme d'écrit. Les modalités d'examens seront portées à la connaissance de l'étudiant dans le mois qui suit la rentrée universitaire. A titre exceptionnel, sur proposition du jury

de la 1^{ère} session, une épreuve orale de rattrapage peut être proposée en alternative à l'épreuve écrite prévue au MCC en fonction du nombre d'étudiants concerné (maximum 10).

TITRE 3 – Validation

Enseignements théoriques	Les UE transversales et intégrées doivent être validées indépendamment les unes des autres avec une note minimale de 10/20
Enseignements libres	4 ECTS doivent être obligatoirement validés par année. Possibilité d'anticiper les ECTS des années postérieures.
Stages hospitaliers	Validation des stages

La participation aux ED et aux TP est obligatoire y compris pour les enseignements optionnels.

Le passage en DFASM2 est autorisé avec une dette maximale de deux UE (hors enseignements optionnels). Les UE devront être validées au plus tard à la fin du DFASM2.

Le passage en DFASM3 est autorisé si toutes les UE de DFASM1 et de DFASM2 sont validées à la fin du DFASM2 ainsi que l'ensemble des enseignements pratiques et complémentaires.

Toute absence à une garde pendant l'année, entrainera la non-validation de l'UE garde, et pourra impliquer un redoublement.

TITRE 4 – Redoublement

En cas de redoublement,

- le bénéfice reste acquis pour :
 - Toutes les UE où l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.
 - Les enseignements libres validés
- les étudiants doivent de nouveau accomplir 12 mois de stage incluant les congés et les stages dont la validation n'a pas été obtenue

Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de six inscriptions en vue du diplôme de formation approfondie en sciences médicales et **une des années d'études ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions**, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le président de l'université sur proposition du directeur de l'unité de formation et de recherche médicale responsable

TITRE 5 – Consultation des copies

Les étudiants souhaitant consulter leurs copies doivent établir une demande écrite adressée au Président du Jury dans les 15 jours francs qui suivent la publication des résultats.

Seul l'étudiant concerné a le droit de consulter ses copies.

Les étudiants demandeurs sont convoqués pour consulter leurs copies sur place au service de la scolarité.

Deuxième année du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales

DFASM2 – MM2

TITRE 1^{er} – Dispositions générales

Le deuxième cycle des études médicales a pour objectif l'acquisition des compétences génériques permettant aux étudiants d'exercer par la suite, en milieu hospitalier ou en milieu ambulatoire, les fonctions du troisième cycle et d'acquérir les compétences professionnelles de la formation dans laquelle ils s'engageront au cours de leur spécialisation.

Le diplôme de formation approfondie en sciences médicales sanctionne le deuxième cycle ; il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 120 crédits européens correspondant au niveau master.

Au cours du deuxième cycle, les étudiants effectuent 12 périodes de stages (validant 24 ECTS) et doivent effectuer au moins 25 gardes réparties sur les 3 années universitaires DFASM1, DFASM2 et DFASM3 (validant 4 ECTS).

En DFASM2 les étudiants effectuent chacun de leur stage à temps plein sur une durée d'un demi-trimestre.

TITRE 2 – Sessions

Deux sessions sont organisées, 1^{ère} session, répartie en 3 périodes d'examen (décembre, mars et juin) et une session de rattrapage en août pour tous les examens.

Les étudiants n'ayant pas obtenu la moyenne à une ou plusieurs UE (10/20) sont convoqués à la session de rattrapage relative à ces UE.

La nature de la session de rattrapage peut être sous forme d'écrit ou d'oral sur décision de l'enseignant responsable de l'UE, et non plus exclusivement sous forme d'écrit. Les modalités d'examens seront portées à la connaissance de l'étudiant dans le mois qui suit la rentrée universitaire. A titre exceptionnel, sur proposition du jury de la 1^{ère} session, une épreuve orale de rattrapage peut être proposée en alternative à l'épreuve écrite prévue au MCC en fonction du nombre d'étudiants concerné (maximum 10).

TITRE 3 – Validation

Enseignements théoriques	Les UE transversales et intégrées doivent être validées indépendamment les unes des autres avec une note minimale de 10/20.
Enseignements libres	4 ECTS doivent être obligatoirement validés par année. Possibilité d'anticiper les ECTS des années postérieures.
Stages hospitaliers	Validation des stages

La participation aux ED et aux TP est obligatoire y compris pour les enseignements optionnels.

Le passage en DFASM3 est autorisé si tous les enseignements de DFASM1 et de DFASM2 sont validés à la fin du DFASM2 ainsi que l'ensemble des enseignements pratiques et complémentaires.

Toute absence à une garde pendant l'année, entrainera la non-validation de l'UE garde, et pourra impliquer un redoublement.

TITRE 4 – Redoublement

En cas de redoublement,

- le bénéfice reste acquis pour :
 - Toutes les UE où l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.
 - Les enseignements libres validés
- les étudiants doivent de nouveau accomplir 12 mois de stage incluant les congés et les stages dont la validation n'a pas été obtenue.

Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de six inscriptions en vue du diplôme de formation approfondie en sciences médicales et **une des années d'études ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions**, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le président de l'université sur proposition du directeur de l'unité de formation et de recherche médicale responsable

TITRE 5 – Consultation des copies

La consultation des copies est un droit pour l'étudiant

Les étudiants souhaitant consulter leurs copies doivent établir une demande écrite à l'attention du Président du Jury dans les 15 jours francs qui suivent la publication des résultats. Le courrier sera déposé à la scolarité.

Seul l'étudiant concerné a le droit de consulter ses copies.

Les étudiants demandeurs sont convoqués pour consulter leurs copies sur place au service de la scolarité

Modalités de Contrôles des Connaissances

MM2

ANNEXE : CONTRÔLE DES CONNAISSANCES DFASM2 2019/ 2020

	1 ^{ère} session						Session de rattrapage			ECTS
	Décembre		Mars		Juin		Août-Septembre			
	Points	Nature	Durée	Points	Nature	Durée	Points	Nature*	Durée**	
Enseignements théoriques										
Pathologies infectieuses	20	CC+E	1 h				20	E/O*	1 h	2
Affections gynécologiques et obstétricales	20	E	2 h				20	E/O*	1 h	3
Affections du nourrisson et de l'enfant	20	E	1 h				20	E/O*	1 h	3
Urologie				20	E	1 h				
Néphrologie				20	E	1 h				
LCA				20	E	2 h				
Endocrinologie/Diabétologie/Nutrition				20	E	1 h				
Bon usage du médicament – Module 10							20	E	1 h	2
Affection psychiatrique							20	CC+E	1 h	2
Vieillessement-Gériatrie							20	CC+E	1 h	2
Cancérologie							20	CC+E	30 mn	1
Affections de l'appareil Neurologique/Neuro-Chirurgie							20	E	1 h	2
Module ECNI	20	CC		20	CC		20	E/O*	3h	5
										33

Enseignements pratiques	4 périodes	
Stages hospitaliers		8
Gardiés	Présence obligatoire à toutes les gardes attribuées	1
Total ECTS		42

Enseignements libres	Ecrit ou Oral ou Pratique	2 à 12			
Stage M1 Recherche/ UERSH/ M2 Médecine Générale/ M3 Médecine Humanitaire/ Stage à l'étranger/ Formateurs AF-GSU/ Engagement citoyen**					

Enseignements complémentaires	A valider par le Doyen avant la fin du DFASM2		A valider par le Doyen avant la fin du DFASM2		A valider par le Doyen avant la fin du DFASM2	
CCI niveau 2 "métiers de la santé"		2				
Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2		2				
Thèmes prioritaires		/				

Les épreuves des unités transversales regrouperont deux matières l'une à la suite de l'autre, les sujets étant distribués en même temps

* Eou O : A titre exceptionnel, sur proposition du jury de la 1^{ère} session, une épreuve orale de rattrapage peut être proposée en alternative à l'épreuve écrite prévue aux MCC en fonction du nombre d'étudiants concerné (maximum 10)

** durée : la durée de l'épreuve est précisée lorsqu'il s'agit d'un écrit

Les épreuves sont diffusées à titre indicatif, elles sont susceptibles d'être modifiées par l'équipe pédagogique en cours d'année
ANNEXE : CONTRÔLE DES CONNAISSANCES DFASM2 2019/ 2020

Enseignements théoriques	1 ^{ère} session												Session de rattrapage			ECTS
	Décembre			Mars			Juin			Août-Septembre						
	Points	Epreuves	Nature	Durée	Points	Epreuves	Nature	Durée	Points	Epreuves	Nature*	Durée**				
Pathologies infectieuses	20	CC 30% + E : 2 DP + 16 QRM	CC+E	1 h					20	2 DP + 16 QRM	E/O*	1 h	2			
Affections gynécologiques et obstétricales	20	1h Gyneco – 2 DP + 16 QRM 1h Obstétrique – 2 DP + 16 QRM	E	2 h					20	2 DP + 16 QRM	E/O*	1 h	3			
Affections du nourrisson et de l'enfant	20	2 DP + 16 QRM	E	1 h					20	2 DP + 16 QRM	E/O*	1 h	3			
Urologie					20	2 DP + 16 QRM	E	1 h	20	2 DP + 16 QRM	E/O*	1 h	2			
Néphrologie					20	2 DP + 16 QRM	E	1 h	20	2 DP + 16 QRM	E/O*	1 h	2			
LCA					20	Analyse d'un article qui peut être en anglais (15 QRM)	E	2 h	20	Analyse d'un article qui peut être en anglais (15 QRM)	E/O*	2 h	3			
Endocrinologie/Diabétologie/Nutrition					20	2 DP + 16 QRM	E	1 h	20	2 DP + 16 QRM	E/O*	1 h	4			
Bon usage du médicament – Module 10									20	40 à 46 QRM sous forme de QRM et DP ou 1/2 DP ou que QRM	E	1 h	2			
Affection psychiatrique					20	CC 30 % + E : 2 DP + 16 QRM	CC+E	1 h	20	2 DP + 16 QRM	E/O*	1 h	2			
Vieillessement-Gériatrie					20	CC 20% + E : 2 DP + 16 QRM	CC+E	1 h	20	2 DP + 16 QRM	E/O*	1 h	2			
Cancérologie					20	CC 10% + E : 20 QRM	CC+E	30 mn	20	20 QRM	E/O*	30 mn	1			
Affections de l'appareil Neurologique/Neuro-Chirurgie					20	2 DP + 16 QRM	E	1 h	20	2 DP + 16 QRM	E/O*	1 h	2			
Module ECNI	20	Contrôle continu	CC		20	Contrôle continu	CC		20	Ecrit	E/O*	3h	5			
													33			

Enseignements pratiques	4 périodes		Total ECTS
Stages hospitaliers	Présence obligatoire à toutes les gardes attribuées		
Gardiés			1
			42

Enseignements libres	Ecrit ou Oral ou Pratique		2 à 12
Stage M1 Recherche UERSH/ Médecine Générale/ Médecine Humanaire/ Stages à l'étranger/ Forumeurs AF-GSU/ Engagement citoyen**	Ecrit ou Oral ou Pratique		

Enseignements complémentaires	A valider par le Doyen avant la fin du DFASM2		2
C21 niveau 2 "métiers de la santé"	A valider par le Doyen avant la fin du DFASM2		
Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2	A valider par le Doyen avant la fin du DFASM2		2
Thèmes prioritaires	A valider par le Doyen avant la fin du DFASM2		/

Les épreuves des unités transversales regrouperont deux matières l'une à la suite de l'autre, les sujets étant distribués en même temps	1 DP = 12 à 15 QRM 1/2 DP = 6 à 7 QRM	

* E ou O : A titre exceptionnel, sur proposition du jury de la 1^{ère} session, une épreuve orale de rattrapage peut être proposée en alternative à l'épreuve écrite prévue aux MCC en fonction du nombre d'étudiants concerné (maximum 10)

** durée : la durée de l'épreuve est précisée lorsqu'il s'agit d'un écrit

Deuxième année du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales

DFASM2 – MM2

TITRE 1^{er} – Dispositions générales

Le deuxième cycle des études médicales a pour objectif l'acquisition des compétences génériques permettant aux étudiants d'exercer par la suite, en milieu hospitalier ou en milieu ambulatoire, les fonctions du troisième cycle et d'acquérir les compétences professionnelles de la formation dans laquelle ils s'engageront au cours de leur spécialisation.

Le diplôme de formation approfondie en sciences médicales sanctionne le deuxième cycle ; il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 120 crédits européens correspondant au niveau master.

Au cours du deuxième cycle, les étudiants effectuent 12 périodes de stages (validant 24 ECTS) et doivent effectuer au moins 25 gardes réparties sur les 3 années universitaires DFASM1, DFASM2 et DFASM3 (validant 4 ECTS).

En DFASM2 les étudiants effectuent chacun de leur stage à temps plein sur une durée d'un demi-trimestre.

TITRE 2 – Sessions

Deux sessions sont organisées, 1^{ère} session, répartie en 3 périodes d'examen (décembre, mars et juin) et une session de rattrapage en août pour tous les examens.

Les étudiants n'ayant pas obtenu la moyenne à une ou plusieurs UE (10/20) sont convoqués à la session de rattrapage relative à ces UE.

La nature de la session de rattrapage peut être sous forme d'écrit ou d'oral sur décision de l'enseignant responsable de l'UE, et non plus exclusivement sous forme d'écrit. Les modalités d'examens seront portées à la connaissance de l'étudiant dans le mois qui suit la rentrée universitaire. A titre exceptionnel, sur proposition du jury de la 1^{ère} session, une épreuve orale de rattrapage peut être proposée en alternative à l'épreuve écrite prévue au MCC en fonction du nombre d'étudiants concerné (maximum 10).

TITRE 3 – Validation

Enseignements théoriques	Les UE transversales et intégrées doivent être validées indépendamment les unes des autres avec une note minimale de 10/20.
Enseignements libres	4 ECTS doivent être obligatoirement validés par année. Possibilité d'anticiper les ECTS des années postérieures.
Stages hospitaliers	Validation des stages

La participation aux ED et aux TP est obligatoire y compris pour les enseignements optionnels.

Le passage en DFASM3 est autorisé si tous les enseignements de DFASM1 et de DFASM2 sont validés à la fin du DFASM2 ainsi que l'ensemble des enseignements pratiques et complémentaires.

Toute absence à une garde pendant l'année, entrainera la non-validation de l'UE garde, et pourra impliquer un redoublement.

TITRE 4 – Redoublement

En cas de redoublement,

- le bénéfice reste acquis pour :
 - Toutes les UE où l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.
 - Les enseignements libres validés
- les étudiants doivent de nouveau accomplir 12 mois de stage incluant les congés et les stages dont la validation n'a pas été obtenue.

Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de six inscriptions en vue du diplôme de formation approfondie en sciences médicales et **une des années d'études ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions**, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le président de l'université sur proposition du directeur de l'unité de formation et de recherche médicale responsable

TITRE 5 – Consultation des copies

La consultation des copies est un droit pour l'étudiant

Les étudiants souhaitant consulter leurs copies doivent établir une demande écrite à l'attention du Président du Jury dans les 15 jours francs qui suivent la publication des résultats. Le courrier sera déposé à la scolarité.

Seul l'étudiant concerné a le droit de consulter ses copies.

Les étudiants demandeurs sont convoqués pour consulter leurs copies sur place au service de la scolarité

Troisième année du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales

DFASM3 – MM3

TITRE 1^{er} – Dispositions générales

Le deuxième cycle des études médicales a pour objectif l'acquisition des compétences génériques permettant aux étudiants d'exercer par la suite, en milieu hospitalier ou en milieu ambulatoire, les fonctions du troisième cycle et d'acquérir les compétences professionnelles de la formation dans laquelle ils s'engageront au cours de leur spécialisation.

Le diplôme de formation approfondie en sciences médicales sanctionne le deuxième cycle ; il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 120 crédits européens correspondant au niveau master.

Au cours du deuxième cycle, les étudiants effectuent 12 périodes de stages (validant 24 ECTS) et doivent effectuer au moins 25 gardes réparties sur les 3 années universitaires DFASM1, DFASM2 et DFASM3 (validant 4 ECTS).

Pour le choix des stages de DFASM3, les notes prises en compte pour effectuer le classement des étudiants sont les notes des épreuves communes écrites de 1^{ère} session de DFASM1 et de DFASM2

TITRE 2 – Contrôle des connaissances – cf annexe

Seuls seront autorisés à s'inscrire à l'examen classant national, les étudiants de DFASM3 ayant validé le CCC et l'UE Urgence/Réanimation/Toxicologie, et les 12 ECTS des enseignements libres.

Le résultat de l'examen classant national ne pourra être entériné qu'après validation de la totalité des stages afférents au DFASM3.

TITRE 3 - Validation

Minimum 10/20 à l'épreuve du CCC et à l'UE Urgence/Réanimation/Toxicologie, pas de compensation possible.

TITRE 4 - Redoublement

En cas de redoublement, les étudiants doivent à nouveau effectuer 12 mois de stage.

Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de six inscriptions en vue du diplôme de formation approfondie en sciences médicales et **une des années d'études ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions**, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le président de l'université sur proposition du directeur de l'unité de formation et de recherche médicale responsable

TITRE 5 – Consultation des copies

La consultation des copies est un droit pour l'étudiant

Les étudiants souhaitant consulter leurs copies doivent établir une demande écrite à l'attention du Président du Jury dans les 15 jours francs qui suivent la publication des résultats. Le courrier sera déposé à la scolarité.

Seul l'étudiant concerné a le droit de consulter ses copies.

Les étudiants demandeurs sont convoqués pour consulter leurs copies sur place au service de la scolarité

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES DFASM3 2019/2020

Enseignements théoriques	1 ^{ère} session		Session de rattrapage			ECTS	
	Points	Nature	Durée	Points	Nature		Durée
	CCC	20	CC+O		20		O
Module : Urgence/Réanimation/Thérapeutique	20	E	1 h 30	20	E	1 h 30	6
							14

Enseignements pratiques	
Stages hospitaliers	4 périodes
Gardes	25 gardes minimum à effectuer sur l'ensemble du DFASM
Total ECTS	24

Enseignements libres	
Stage M1 Recherche/ UERSH/ Médecine Générale/ Médecine Humanitaire/ Stage à l'étranger/ Formateurs AFGSU/ Engagement citoyen**	Ecrit ou Oral ou Pratique
	Ecrit ou Oral ou Pratique
	2 à 12

1. DFSGMa2 :

- **UE 15 Démarche de recherche :**

Ajout d'un oral à l'examen de 1^{ère} et 2^{ème} session.

Augmentation du temps d'épreuve de 30 à 45 mn du fait de l'oral

2. DFGSMa3 :

- **UE 10 Santé Publique :**

Passage du temps d'épreuve de 1^{ère} session de 30mn à 1h

- **UE 15 Démarche de recherche :**

Ajout d'un oral à l'examen de 2^{ème} session.

Augmentation du temps d'épreuve de 30 à 45 mn du fait de l'oral et instauration d'un CC à 50%

- **UE 5 Génétique Médicale :**

Epreuve de 2^{ème} session à l'écrit ou à l'oral à la demande de Mme Toutain. La mise en place d'une épreuve orale est laissée à l'appréciation du responsable d'UE en fonction du nombre d'étudiants en 2^{ème} session.

3. FASMa1 :

- **UE 1 Obstétrique :**

Ajout d'un oral à l'examen de 1^{ère} et 2^{ème} session pour préparer les étudiants à l'oral de fin de Master 2.

- **UE 15 Recherche :**

Epreuve de 2^{ème} session à l'écrit ou à l'oral selon l'épreuve validée par l'étudiant en 1^{ère} session.

- **UE 10 Santé Publique :**

Chaque étudiant-e en maïeutique réalise le service sanitaire des étudiants en santé en FASMa1.

La validation du service sanitaire des étudiants en santé est obligatoire pour le passage en FASMa2.

4. FASMa2 :

Pour les UE1 Obstétrique, UE2 Pédiatrie, UE3 gynécologie :

En 1^{ère} session :

Introduction d'un CC sur S9-S10 valant pour 30% de la note finale de chaque UE.

Les épreuves théoriques du CSCT sont intégrées à la validation des UE susnommées :

Chaque épreuve est validée par une note supérieure ou égale à 10/20 calculée comme suit :

- Note du CSCT d'Obstétrique = moyenne de l'UE1 de S9-S10 (30%) + note de l'épreuve orale d'obstétrique du CSCT (70%)
- Note du CSCT de Pédiatrie = moyenne de l'UE2 de S9-S10 (30%) + note de l'épreuve orale de Pédiatrie du CSCT (70%)
- Note du CSCT de Gynécologie = moyenne de l'UE3 de S9-S10 (30%) + note de l'épreuve orale de Gynécologie du CSCT (70%)
- Note de l'épreuve clinique du CSCT = moyenne des deux notes d'évaluations cliniques de l'année de S9 et S10 (30%) + note de l'évaluation clinique du CSCT (70%)
- Toutes les notes des différentes épreuves du CSCT sont indépendantes les unes des autres.

En 2^{ème} session :

Chaque épreuve est validée par une note supérieure ou égale à 10/20 calculée comme suit :

- Note du CSCT d'Obstétrique = note de l'épreuve orale d'Obstétrique du CSCT
- Note du CSCT de Pédiatrie = note de l'épreuve orale de Pédiatrie du CSCT
- Note du CSCT de Gynécologie = note de l'épreuve orale de Gynécologie du CSCT
- Note de l'épreuve clinique du CSCT = note de l'évaluation clinique du CSCT
- Toutes les notes des différentes épreuves du CSCT sont indépendantes les unes des autres.

Pour l'UE 15 Recherche :

Mise en place d'un CC sur S9 et S10 remplaçant l'épreuve terminale.

Pour l'UE Clinique :

L'épreuve clinique du CSCT est intégrée à la validation de cette UE.

L'UE clinique comprend :

- Les 26 semaines de stages
- Les 2 épreuves cliniques de l'année
- L'épreuve clinique du CSCT

En 1^{ère} session, elle est validée si :

- L'ensemble des 26 semaines de stages est validé
- Et si une note de 10/20 est obtenue à la somme pondérée des deux épreuves cliniques de l'année et de l'épreuve clinique du CSCT

En 2^{ème} session, elle est validée si :

- l'ensemble des stages non validés en 1^{ère} session est validé
- Une note de 10/20 est obtenue à l'épreuve de rattrapage clinique du CSCT.

5. Pour l'ensemble des promotions :

En cas de redoublement ou triplement, les UE spécifiques d'Obstétrique, de Pédiatrie et de Gynécologie sont à valider.

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES DFGSMa2

DFGSMa 2 2019-2020				1ère session				2ème session			
UE THÉORIQUES	ECTS	Nb heures enseignement	S3 Sep-Déc	S4 Janv-Avril	Contrôle continu	coefficient (%)	Durée des épreuves	coefficient (%)	Nature des épreuves	Durée des épreuves	Nature des épreuves
I- UE Spécifiques											
UE 1 - Obstétrique	10	80 - 120	10		S3-S4	50%	5h	50%	Ecrit	2h30	Ecrit
UE 2 - Puériculture, Néonatalogie, Pédiatrie	3	24 - 36	3		X	25%	1h30	75%	Ecrit	1h30	Ecrit
UE 3 - Gynécologie	2	16 - 24	2		X	100%	1h	100%	Ecrit	1h	Ecrit
UE 9 - Santé, Société, Humanité	4	32 - 48	4		X	100%	2h	100%	Ecrit	2h	Ecrit
II- UE Générales											
I- Mutualisées											
UE 6 - Hormono-reproduction	5	56		5	S4	20%	1h30	80%	Ecrit	1h30	Ecrit
UE 8 - Nutrition	2	16 - 24		2	S4	30%	30mn	70%	Ecrit	30mn	Ecrit
Sémiologie générale	2	16 - 24		2	S3	25%	30 mn	75%	Ecrit	30 mn	Ecrit
2- Non mutualisées											
UE 10 - Santé Publique	4	32 - 48	4		S3-S4	30%	1h30	70%	Ecrit	1h30	Ecrit
UE 15 - Démarche de recherche	2	16 - 24	2		S3-S4		30mn		Ecrit; e-examen	30mn	Ecrit; e-examen
UE 15 - Démarche de recherche	2	16 - 24	2		S3-S4		45mn		Ecrit et oral, e-examen	45mn	Ecrit et oral, e-examen
UE 11 - Hématologie	2	16 - 24	2		X	100%	1h	100%	Ecrit	30mn	Ecrit
UE 12 - Reins et voies urinaires	1	8 - 12	1		X	100%	30 mn	100%	Ecrit	30mn	Ecrit
UE 13 - Appareil cardio-respiratoire	2	16 - 24	2		X	100%	1h	100%	Ecrit	1h	Ecrit
UE 14 - Autres systèmes	4	32 - 48	4		S3	25%	2h	75%	Ecrit	1h	Ecrit
UE 17 - Pharmacologie	2	16 - 24	2		S3	50%	30mn	50%	Ecrit	30mn	Ecrit ou Oral*
III- UE d'Ouverture											
Librement choisie	2	16 - 24		2					Selon UEL choisie		Selon UEL choisie
Total UE Théoriques DFGSMa2											
	47	376 - 564									
UE CLINIQUES											
Evaluations cliniques			P1	P2	P3				Mise en situation professionnelle		Mise en situation professionnelle
AFGSU		7	1	1					Mise en situation professionnelle		Aucune
Soins infirmiers	4	210	6 sem		S4				à valider		à valider
Soins pernatoux	9	315		6 sem					à valider		à valider
Soins postnatoux											
Total UE cliniques DFGSMa2	13	532									
Total enseignement DFGSMa2	60	908 - 1096									

*E ou O : A titre exceptionnel, sur proposition du jury de la 1ère session, un épreuve orale de rattrapage peut être proposée en alternative à l'épreuve écrite prévue aux MCC en fonction du nombre d'étudiants concernés. (maximum 10)

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES DFGSMa3

DFGSMa 3 2019-2020				1ère session				2ème session			
UE THÉORIQUES		Nb heures enseignement	S5 Sep-Déc	S6 Janv-Avril	Contrôle continu	coefficient (%)	Durée des épreuves	coefficient (%)	Nature des épreuves	Durée des épreuves	Nature des épreuves
I- UE Spécifiques											
UE 1 - Obstétrique	8	64 - 96	8	S5-S6	30%	30%	4h	70%	Ecrit	2h	Ecrit
UE 2 - Puériculture, Néonatalogie, Pédiatrie	4	32 - 48	4	S5-S6	30%	30%	2h30	70%	Ecrit	1h30	Ecrit
UE 3 - Gynécologie	2	16 - 24	2	S5-S6	30%	30%	1h	70%	Ecrit	1h	Ecrit
UE 9 - Santé, Société, Humanité (dont Se Sa)	6	40 - 60	6	S5-S6	30%	30%	3h	70%	Ecrit	2h	Ecrit
Pharmacologie en transversal sur obstétrique, pédiatrie et gynécologie											
II- UE Générales											
1- Mutualisées											
UE 4 - De l'agent infectieux à l'hôte	7	56 - 84	7	S5	20%	80%	1h30	80%	Ecrit et Travaux Pratiques	1h30	Ecrit et Travaux Pratiques
UE 5 - Génétique médicale	2	16-24	2	S5-S6	30%	100%	30min	100%	Ecrit	30min	Ecrit
UE 5 - Génétique médicale	2	16-24	2	S5-S6	30%	100%	30min	100%	Ecrit	30min	Ecrit ou Oral*
2- Non mutualisées											
UE 7 - Immunologie	2	16-24	2	S5-S6	20%	80%	1h	80%	Ecrit	1h	Ecrit
UE 10 - Santé Publique (dont Se Sa)	3	24 - 36	3	S6	50%	50%	30min	50%	Ecrit et Oral	1h	Ecrit et Oral
UE 10 - Santé Publique (dont Se Sa)	3	24 - 36	3	S6	50%	50%	1h	50%	Ecrit et Oral	1h	Ecrit et Oral
UE 15 - Démarche de recherche	1	8 à 12	1	S5-S6	50%	100%	30min	100%	Ecrit et Oral	30min	Ecrit
UE 15 - Démarche de recherche	1	8 à 12	1	S5-S6	50%	50%	45min	50%	Ecrit et Oral	45 min	Ecrit et Oral
III- UE d'Ouverture											
Librement choisie	2	16 - 24	2						Selon UEL choisie		Selon UEL choisie
Total UE Théoriques DFGSMa3											
	37	296 - 444									
UE CLINIQUES											
Evaluations cliniques			P1	P2	P3						
AFGSU 1er niveau		3		S6					Mise en situation professionnelle		Mise en situation professionnelle
Soins prénataux	6	210		6 sem					Mise en situation professionnelle		Aucune
Soins perinataux	11	385		11 sem					à valider		à valider
Soins postnataux	6	210		6 sem					à valider		à valider
Total UE cliniques DFGSMa3											
	23	808									
Total enseignement DFGSMa3											
	60	1104 - 1252									

*E ou O : A titre exceptionnel, sur proposition du jury de la 1ère session, un épreuve orale de rattrapage peut être proposée en alternative à l'épreuve écrite prévue aux MCC en fonction du nombre d'étudiants concernés. (maximum 10)

MODALITES de CONTRÔLE DES CONNAISSANCES FASMa2

FASMa 2 2019-2020		1ère session							2ème session				
UE THÉORIQUES et CSCT		Nb heures enseignement	S9 Sep-Dec	S10 Janv-Juillet	Contrôle continu	coefficient (%)	CSCT	Durée des épreuves	coefficient (%)	Nature des épreuves	CSCT	Durée des épreuves	Nature des épreuves
I- UE Spécifiques													
UE 1- Obstétrique, Maternité, démarche clinique DAN médecine fœtale	6	56 - 72	6	S9	S9	30%		20mn	100%	Ecrit		3h	Ecrit
UE 1- Obstétrique, Maternité, démarche clinique DAN médecine fœtale	6	56 - 72	6	S9-S10	S9-S10	30%		20mn	70%	Ecrit et Oral		30mn	Oral
UE 2 - Néonatalogie, Pédiatrie	5	40 - 60	5	S9	S9				100%	Ecrit		2h30	Ecrit
UE 2 - Néonatalogie, Pédiatrie	5	40 - 60	5	S9-S10	S9-S10	30%		20mn	70%	Ecrit et Oral		30mn	Oral
UE 3 - Gynécologie, santé génésique, AMP	5	40 - 60	5	S9	S9				100%	Ecrit		2h	Ecrit
UE 3 - Gynécologie, santé génésique, AMP	5	40 - 60	5	S9-S10	S9-S10	30%		20mn	70%	Ecrit et Oral		30mn	Oral
UE 9 - Sciences humaines et sociales, droit, économie, management	6	56 - 72	6	S9-S10	S9-S10	100%				Ecrit et Oral		2h30	Ecrit
UE 10 - Santé Publique	1	8 à 12	1	S9-S10	S9-S10	100%				Ecrit		30mn	Ecrit
Pharmacologie	2	16 - 24	2	S9-S10	S9-S10	100%				Ecrit		1h	Ecrit
UE 15 - Recherche	1	8 - 12	1					1h	100%	Ecrit et Oral			Ecrit
UE 15 - Recherche	1	8 - 12	1	S9-S10	S9-S10	100%				Ecrit et Oral			Ecrit
UE 16 - Mémoire	4	32 - 48	4					30mn	100%	Ecrit et Oral			Ecrit et Oral
III - UE Préprofessionnelles													
UEP Librement choisie	4	32 - 48	4							Selon UEP choisie			Selon UEP choisie
Total UE Théoriques FASMa2		24											
UE CLINIQUE et CSCT													
UE CLINIQUE													
Evaluations cliniques (EC)			P1	P2			CSCT				CSCT		
Soins périnataux			1	1	S9-S10	30%			70%	Mise en situation professionnelle			Mise en situation professionnelle
Soins périnataux	26		8 sem	18 sem						à valider			à valider
Soins postnataux													
Evaluations cliniques du CSCT				±						Mise en situation professionnelle			Mise en situation professionnelle
Obstétrique, Maternité, démarche clinique DAN-médecine-fœtale								20mn		oral		20mn	oral
Néonatalogie, Pédiatrie								20mn		oral		20mn	oral
Gynécologie, santé génésique, AMP								20mn		oral		20mn	oral
Total UE cliniques FASMa2		26											
Total enseignement FASMa2		60											

CERTIFICAT DE CAPACITE D'ORTHOPTIE ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

Modifications

Page 1

Paragraphes :1 . Examens

B. Sessions d'Examens

UE mutualisées

Les épreuves concernant les UE mutualisés entre les 3 écoles, Nantes, Rennes et Tours, se dérouleront simultanément sur les 3 sites.

~~30 minutes sont prévues par UE.~~

~~Les sujets de 4 UE maximum seront simultanément présentés en début de matinée et ou en début d'après-midi.~~

~~La durée des épreuves sera de (30 minutes) x (nombre de UE présentées), s'ajoutera le 1/3 temps si nécessaire.~~

Page 3

Paragraphe : 2. Progressions et conditions de redoublement

ASSIDUITE

La présence aux travaux dirigés (TD) est obligatoire.

Un maximum d'une absence ~~deux absences~~ injustifiée par discipline organisant des TD pourra être tolérée.

Page 5

UE 10 : Explorations fonctionnelles

Introduction d'un contrôle continu

Page 6 :

UE 28 : PIX C2i*

~~ A titre transitoire les étudiants inscrits en 2^{ème} année en 2017-2018 devront valider le C2i lors de leur 3^{ème} année.~~*

Page 6

UE 26 : Basse vision

Introduction d'un contrôle continu

Page 7 :

UE 33: Imagerie et technologies de la communication

Présentiel + C2i

**CERTIFICAT DE CAPACITE D'ORTHOPTIE
ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020**

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

1. EXAMENS

A. MODALITES DE CONTROLE DE CONNAISSANCE

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées par un contrôle continu et/ou par un examen terminal. Ces évaluations portent sur l'ensemble des enseignements CM et TD. Les épreuves écrites sont anonymes.

ECTS

Les crédits ECTS (European Credits Transfert System : système européen de transfert de crédits) sont affectés aux UE (Unité d'Enseignement). Il n'y a pas d'affectation au niveau des EC (Elément constitutif). Les crédits ECTS sont répartis par points entiers.

B. SESSIONS D'EXAMENS

Les examens sont obligatoirement organisés à l'issue de chaque semestre d'enseignement.

Deux sessions de contrôle des connaissances sont organisées pour chaque semestre.

En cas d'échec à la première session, l'étudiant peut passer un nouvel examen à la session de rattrapage.

Session 1 du semestre 1	janvier
Session de rattrapage du semestre 1	février
Session 1 du semestre 2	mai
Session rattrapage du semestre 2	juin

UE mutualisées :

Les épreuves concernant les UE mutualisés entre les 3 écoles, Nantes, Rennes et Tours, se dérouleront simultanément sur les 3 sites.

30 minutes sont prévues par UE.

Les modalités de la session de rattrapage sont les mêmes que celles de la 1^{ère} session.

A titre exceptionnel, sur proposition du jury de la 1^{ère} session, une épreuve orale de rattrapage peut être proposée en alternative à l'épreuve écrite prévue aux MCC en fonction du nombre d'étudiants concernés (maximum 10).

C. VALIDATION - CAPITALISATION

Une unité d'enseignement est acquise dès lors que sa moyenne est égale ou supérieure à 10/20.

Elle est alors définitivement acquise et capitalisée, sans possibilité de s'y réinscrire.

Un semestre est validé dès lors que l'étudiant valide chacune des UE qui le composent (moyenne de chaque UE du semestre égale ou supérieure à 10/20),

Pour toute UE non validée en 1^{ère} session (inférieure à 10/20), l'étudiant doit se présenter à la session de rattrapage.

A l'issue de la session de rattrapage, si l'étudiant n'a toujours pas validé son ou ses semestres en raison d'une note inférieure à 10/20, il devra repasser l'année suivante toutes ces UE.

Le passage en 2^{ème} année est autorisé avec une dette maximale de deux UE. Ces UE devront être validées à la fin de la 2^{ème} année.

Le passage en 3^{ème} année est autorisé avec une dette maximale de deux UE. Aucune de ces dernières ne

devront être de la 1^{ère} année. Toutes les UE devront être validées à la fin de la 3^{ème} année.

D. REPORT DES NOTES

D'une session à l'autre

Les notes des UE (examens terminaux ou contrôles continus) sont reportées d'une session à l'autre dès lors que la moyenne à l'UE est supérieure ou égale à 10/20.

Si l'année n'est pas validée à la première session, l'étudiant est réinscrit automatiquement en session de rattrapage pour toutes les UE non validées.

La note obtenue à un examen terminal lors de la session de rattrapage se substitue à celle obtenue à l'examen terminal lors de la première session. La moyenne à l'UE est recalculée.

D'une année à l'autre

En cas d'échec à la validation de l'année, les notes des UE non acquises ne sont jamais reportées d'une année sur l'autre. Ainsi, l'étudiant doit se réinscrire à l'UE et se représenter à la validation.

2. PROGRESSION ET CONDITIONS DE REDOUBLEMENT

Nul ne peut être autorisé à poursuivre la formation conduisant au certificat d'orthoptiste s'il n'a pas validé sa formation dans un délai équivalent à deux fois la durée de la maquette du diplôme. Aucune de ces années d'études ne peut donner lieu à plus de deux inscriptions sauf cas exceptionnels après demande auprès du président de l'université.

L'inscription se fait de droit dès lors que l'étudiant a validé l'ensemble des années précédentes.

Les étudiants à qui ils manquent plus de 2 UE ne seront pas autorisés à passer dans l'année supérieure. Ils garderont le bénéfice de toutes les UE obtenues avec une note supérieure ou égale à 10/20 mais devront valider de nouveau les stages.

Il est rappelé aux étudiants :

- ✚ qu'il est nécessaire pour eux de bien évaluer la charge de travail supplémentaire que représente le passage dans une année supérieure avec des UE non acquises dans l'année précédente.
- ✚ qu'ils ont 2 choix possibles :
 - soit passer dans l'année supérieure et devoir valider en plus les UE non acquises l'année précédente (Attention ! en cas d'incompatibilité des dates d'examen entre 2 années, l'étudiant doit privilégier l'acquisition des UE de l'année inférieure)
 - soit redoubler l'année en cours pour terminer l'acquisition des UE manquantes.

ABSENCE AUX EXAMENS

L'absence à un examen de contrôle terminal ou de contrôle continu, quelle qu'en soit la raison, entraîne la note de 0. Aucune épreuve de remplacement ne peut être demandée par le candidat. Une seule règle s'applique à tous les étudiants : « Deux sessions de contrôle des connaissances sont organisées par an ».

ASSIDUITE

La présence aux travaux dirigés (TD) est obligatoire.

Un maximum **d'une absence injustifiée** par discipline organisant des TD pourra être tolérée.

3. ADMISSION A L'ISSUE DES SESSIONS DES JURYS

A. ADMISSION A L'ISSUE DE LA 1^{ERE} SESSION DES 1^{ER} ET 2ND SEMESTRES

Une année d'études est validée à l'issue de la 1^{ère} session des 1^{er} et 2^{ème} semestres :

- dès lors que l'étudiant valide chacune des UE qui la composent (moyenne d'UE égale ou supérieure à 10/20)
- dès lors que l'étudiant valide les stages

La présence aux stages est obligatoire. Le stage fait l'objet d'un rapport qui sera validé par le maître de stage. La validation finale du stage est prononcée par le Doyen qui tient compte de l'avis du Responsable pédagogique.

Un stage non validé devra être effectué de nouveau dans les mêmes conditions à savoir le nombre exact de demi-journées ainsi que les types de pathologies rencontrées.

B. ADMISSION A L'ISSUE DE LA SESSION DE RATTRAPAGE

Les modalités de la validation de l'année à l'issue de la session de rattrapage sont les mêmes que celles de la 1^{ère} session.

4. LE JURY D'EXAMEN

Un jury est nommé, il délibère et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque session de chaque année d'études. Il se prononce sur l'acquisition des UE, la validation des semestres et la validation de l'année.

Le jury se prononce sur la validation de l'année et des semestres :

- dès la délibération de la 1^{ère} session (en mai),
- en fin de session de rattrapage (en juin).

Le jury est souverain. Il se réserve la possibilité d'attribuer des points de jury qui s'inscrivent alors sur le procès-verbal.

CONSULTATION DES COPIES

Les étudiants souhaitant consulter leurs copies doivent établir une demande écrite adressée au Président du Jury dans les 15 jours francs qui suivent la publication des résultats.

Seul l'étudiant concerné a le droit de consulter ses copies.

Les étudiants demandeurs sont convoqués pour consulter leurs copies sur place au secrétariat pédagogique.

Enseignements propres à Tours :

		1 ^{ère} session			Session de rattrapage			ECTS
		Points	Nature	Durée	Points	Nature	Durée	
SEMESTRE 1								
UE1	Biologie moléculaire et cellulaire, génétique, histologie et anatomie	50	CC		50	E	0h30	3
UE2	Optique géométrique ; optique physiologique	20	E	60 mn	20	E	0h30	3
UE4	Physiologie du système visuel, physiologie neuro-sensorielle	20	E	0h30	20	E	0h30	3
UE7	Anatomie et histologie de l'appareil oculomoteur de la vision	20	E	0h30	20	E	0h30	2
UE19	Pharmacologies et thérapeutique	20	E	0h30	20	E	0h30	1
UE6	Anglais	20	E et Oral		20	E	0h30	1
SEMESTRE 2								
UE12	Déontologie et éthique : Histoire de la profession	20	CC		50	E	0h30	1
UE13	Hygiène et gestion des risques	20	CC		50	E	0h30	1
UE18	Psychologie de l'enfant, de l'adulte de la personne âgée et de la personne en situation d'handicap	20	CC		50	E	0h30	2
	Approche de la psychiatrie chez l'enfant et l'adulte							
	Neurophysiologie, psychopathologie							
UE6	Anglais	20	E et Oral		20	E	0h30	1

Enseignements mutualisés Nantes – Tours – Rennes :

		1 ^{ère} session			Session de rattrapage			ECTS
		Points	Nature	Durée	Points	Nature	Durée	
SEMESTRE 1								
UE3	Réfraction	20	E	0h30	20	E	0h30	4
UE5	Vision monoculaire, Acuités visuelles et leurs anomalies	20	E	0h30	20	E	0h30	3
UE8	Physiologie de l'appareil oculo-moteur et de la vision binoculaire	20	E	0h30	20	E	0h30	3
UE9	Physiopathologie de l'appareil oculo-moteur et de la vision binoculaire	20	E	0h30	20	E	0h30	4
UE16	Pathologies ophtalmologiques et générales	20	E	0h30	20	E	0h30	2
SEMESTRE 2								
UE10	Explorations fonctionnelles	20	CC+E	0h30	20	E	0h30	3
UE11	Bilan orthoptique	20	E	0h30	20	E	0h30	5
UE14	Pathologies sensorimotrices	20	E	0h30	20	E	0h30	2
UE15	Prise en charge des pathologies sensorimotrices	20	E	0h30	20	E	0h30	6
UE17	Explorations fonctionnelles des pathologies ophtalmologiques et générales	20	E	0h30	20	E	0h30	4
UE20	Contactologie	20	E	0h30	20	E	0h30	2

Enseignements propres à Tours :

		1 ^{ère} session			Session de rattrapage			ECTS
		Points	Nature	Durée	Points	Nature	Durée	
SEMESTRE 3								
UE21	Statistiques, épidémiologie, santé publique	20	CC		20	E		4
UE32	Communication, éducation thérapeutique	20	E	0h30	20	E	0h30	2
UE6	Anglais	20	E + Oral		20	E	0h30	1
SEMESTRE 4								
UE28	Méthodologie, documentation et bibliographie scientifique		Présentiel		20	E	0h30	1
	PIX		Validation			Validation		
UE6	Anglais	20	E + Oral		20	E	0h30	

Enseignements mutualisés Nantes - Tours - Rennes :

		1 ^{ère} session			Session de rattrapage			ECTS
		Points	Nature	Durée	Points	Nature	Durée	
SEMESTRE 3								
UE24	Amblyopie fonctionnelle et phénomène de privation	20	E	0h30	20	E	0h30	4
UE25	Prise en charge de l'amblyopie fonctionnelle	20	E	0h30	20	E	0h30	2
UE26	Basse vision	20	CC + E	0h30	20	E	0h30	1
SEMESTRE 4								
UE22	Pathologies neuro-ophtalmologiques	20	E	0h30	20	E	0h30	3
UE23	Prise en charge orthoptique des pathologies neuro-ophtalmologiques	20	E	0h30	20	E	0h30	7
UE27	Bilan et prise en charge de la basse vision	20	E	0h30	20	E	0h30	7
UE37	Diagnostic orthoptique et projet de soins	20	E	0h30	20	E	0h30	3

Enseignements propres à Tours :

		1 ^{ère} session			Session de rattrapage			ECTS
		Points	Nature	Durée	Points	Nature	Durée	
SEMESTRE 5								
UE41	Gestes et soins d'urgence		Attestation			Attestation		4
	Unité d'enseignement libre		Présentiel + Rédaction compte-rendu					2
UE6	Anglais	20	E + Oral	0h30	20	E	0h30	1
SEMESTRE 6								
UE38	Travail de fin d'étude	20	Mémoire + soutenance		20	Mémoire + soutenance		8
	Unité d'enseignement libre		Validation			Validation		2
UE6	Anglais	20	E + Oral		20	E	0h30	1

Enseignements mutualisés Nantes – Tours – Rennes :

		1 ^{ère} session			Session de rattrapage			ECTS
		Points	Nature	Durée	Points	Nature	Durée	
SEMESTRE 5								
UE29	Vision et troubles d'apprentissages	20	E	0h30	20	E	0h30	5
UE30	Troubles neurovisuels, vision et équilibre : bilan et prise en charge	20	E	0h30	20	E	0h30	6
UE31	Dépistage visuel, aptitudes visuelles et ergonomie visuelle	20	E	0h30	20	E	0h30	3
UE33	Imagerie et technologies de la communication		Présentiel			E	0h30	2
SEMESTRE 6								
UE34	Exercice de la profession d'orthoptiste : législation, réglementation et gestion	20	Présentiel		20	E	0h30	1
UE35	Dépistage, prévention et suivi des pathologies ophtalmologiques	20	E	0h30	20	E	0h30	4
UE36	Bilans orthoptiques pré et postopératoires, principes des techniques chirurgicales	20	E	0h30	20	E	0h30	2
UE39	Coopération, coordination avec les différents acteurs		Présentiel			E	0h30	1
UE40	Accompagnement des professionnels et futurs professionnels orthoptistes		Présentiel			E	0h30	1

MODIFICATIONS MCC ORTHOPHONIE 2019 2020

Modifications générales

- ✓ Semestres 7, 8, 9 et 10, UE 12 Optionnelles Obligatoires : Validation par attestation de réussite et/ou de présence selon les modalités retenues pour chaque UE
- ✓ Modification pour chaque section **a. sessions** :

Suppression :

Les étudiants n'ayant pas obtenu la moyenne à une ou plusieurs UE (10/20) sont convoqués à la 2^{ème} session pour repasser les épreuves de rattrapage relatives à ces UE.

Remplacé par :

Pour chaque UE, les étudiants n'ayant pas obtenu la moyenne (i.e. note totale inférieure à la moitié des points attendus) sont convoqués à la 2^{ème} session pour repasser l'épreuve de rattrapage relative à l'UE concernée.

(Justification : La plupart des UE n'ont pas un total de points sur 20)

- ✓ Modification pour chaque section **b. Validation**

Suppression :

Les différentes UE doivent être validées indépendamment les unes des autres avec une note minimale de 10/20.

Remplacé par :

Les différentes UE doivent être validées indépendamment les unes des autres avec une note minimale correspondant à la moitié des points attendus (cf. tableaux récapitulatifs).

L'absence de validation d'un ou de plusieurs stages entraîne le redoublement de l'étudiant.

- ✓ Modification des contrôles de connaissances en 3^{ème} année

Dans la section **b. Validation** :

Suppression :

Les différentes UE doivent être validées indépendamment les unes des autres avec une note minimale de 10/20

Remplacé par :

Les différentes UE doivent être validées indépendamment les unes des autres avec une note minimale correspondant à la moitié des points attendus (cf. tableaux récapitulatifs), à l'exception de l'UE suivante :

- UE 7.4 Méthodologie d'analyse d'article

Pour valider l'UE précitée, l'étudiant doit obtenir :

- une note supérieure ou égale à 10/20
- ou une note comprise entre 8/20 et 10/20 si la moyenne obtenue à l'ensemble des UE du même semestre est supérieure ou égale à 10/20.

- ✓ Modification des modalités d'évaluation en 2^{ème} session

La nature des examens de 2^{ème} session est uniformisée : modalité Orale ou Ecrit déterminée selon la règle suivante (cf note en bas de chaque tableau récapitulatif) :

A titre exceptionnel, sur proposition du jury de la 1^{ère} session, une épreuve orale de rattrapage peut être proposée en alternative à l'épreuve écrite prévue aux MCC en fonction du nombre d'étudiants concernés (maximum 10)

Modifications effectuées dans les tableaux récapitulatifs

Sem.	UE	Modification	Justification
S1	UE 1.1.1 Introduction aux Sc. du langage	1 ^{ère} session : CC/20 et ET/40 (durée 4h) -> CC/35 et ET/25 (durée 2h)	Souhait de donner plus d'importance à l'évaluation en cours de semestre
S2	UE 1.1.2 Connaissances fondamentales en SDL	1 ^{ère} session : CC/30 et ET/50 (durée 5h) -> CC/25 et ET/55 (5h30)	Report d'une évaluation en CC (/5) d'un des domaines de sciences du langage sur l'ET
S3	UE 7.2 Statistiques 2	2 ^{ème} session : Ecrit /30 -> Ecrit ou oral /20	A déterminer en fonction du nombre d'étudiants en 2 ^{ème} session
S3	UE 5.4.1 Oralité	1 ^{ère} session : ET / 40 -> ET/30 et CC/10	Ajout d'un CC pour permettre des évaluations plus régulières en cours de semestre
S3	UE 8.5 Langues	1 ^{ère} session : CC /30 -> CC /20	Note plus adaptée aux évaluations proposées
S4	UE 5.3.1 Cognition mathématique	1 ^{ère} session : CC /40 Ecrit ou oral -> ET/40 Ecrit 2h	La multiplicité des intervenants ne permet pas la mise en place de contrôles continus réguliers
S4	UE 5.3.1 Cognition mathématique	2 ^{ème} session : Ecrit -> Ecrit ou oral	A déterminer en fonction du nombre d'étudiants en 2 ^{ème} session
S6	UE 5.4.3 Oralité (intervention)	1 ^{ère} session : ET / 40 -> ET/30 et CC/10	Ajout d'un CC pour permettre des évaluations plus régulières en cours de semestre
S6	UE 5.7.1 Aphasiologie (bilan)	1 ^{ère} session : CC/20 et ET/40 -> CC/30 et ET/30 2 ^{ème} session : ET/40 -> ET/30	Souhait de donner plus d'importance à l'évaluation des connaissances en cours de semestre
S7	UE 5.7.2 Aphasiologie (intervention)	1 ^{ère} session : ET/40 d'1h -> CC/30 et ET/30 d'1h30	Souhait de donner plus d'importance à l'évaluation des connaissances en cours de semestre
S7	UE 5.8.2 Handicap 2	ET/30 (3h) -> CC/10 et ET/20 (2h30)	Souhait de donner plus d'importance à l'évaluation des connaissances en cours de semestre
S7	UE 7.5 Méthodologie du mémoire	1 ^{ère} session : CC /20 -> ET/20 Ecrit (durée : 1h30)	Evaluation nécessaire de l'ensemble des cours théoriques en fin de semestre
S8	UE 6.9 Stage recherche	Rapport à valider -> Stage et rapport à valider	
S9	UE 5.3.4 Cognition mathématique	1 ^{ère} session : CC/20 -> ET/20 (2h)	La multiplicité des intervenants ne permet pas la mise en place de contrôles continus réguliers
S9	UE 4.4 ETP	2 ^{ème} session : Ecrit -> Ecrit ou oral	A déterminer en fonction du nombre d'étudiants en 2 ^{ème} session
S10	Pour l'ensemble des UE	2 ^{ème} session : Ecrit -> Ecrit ou oral	

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

ORTHOPHONIE 2019-2020

1. Modalités de contrôle des connaissances 1^{ère} année

a. Sessions

Deux sessions sont organisées, 1^{ère} session à la fin du 1^{er} semestre (S1) en décembre et à la fin du 2^{ème} semestre (S2) en mai ; 2^{ème} session en juin pour les S1 et S2.

Pour chaque UE, les étudiants n'ayant pas obtenu la moyenne (i.e. note totale inférieure à la moitié des points attendus) sont convoqués à la 2^{ème} session pour repasser l'épreuve de rattrapage relative à l'UE concernée.

b. Validation

Les différentes UE doivent être validées indépendamment les unes des autres avec une note minimale correspondant à la moitié des points attendus (cf. tableaux récapitulatifs).

La validation des stages est prononcée, au vu du carnet de stage, complété par le maître de stage et du rapport de stage, par le directeur de la composante assurant la formation en orthophonie ou son représentant. L'absence de validation d'un ou de plusieurs stages entraîne le redoublement de l'étudiant.

Le passage en 2^{ème} année d'orthophonie est autorisé avec une dette maximale de deux UE. Les UE devront être validées au plus tard en fin de 3^{ème} année.

c. Redoublement

En cas de redoublement, le bénéfice reste acquis pour :

- Toutes les UE où l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20
- Les stages validés

d. Consultation des copies

Les étudiants souhaitant consulter leurs copies doivent établir une demande écrite adressée à Mr le Doyen, dans les 5 jours qui suivent l'affichage des résultats.

Seul l'étudiant concerné a droit à la consultation de ses copies.

Les étudiants demandeurs sont convoqués pour consulter leurs copies sur place au sein du secrétariat du CFUO.

Tableau récapitulatif Semestre 1

1A - SEMESTRE 1 Enseignements théoriques	1 ^{ère} session				2 ^{ème} session				Durée Indicative ET	ECTS
	Coef	Pts	Type	Epreuve	Coef	Pts	Type	Epreuve		
UE 1.1.1 Introduction aux sciences du langage ¹	1	60	CC (/35) ET (/25)	Ecrit	1	60	ET	E ou O*	Voir tableau	4
UE 1.2.1 Psychologie générale et psychologique du développement	1	60	CC/(20) ET (/40)	E/O	1	60	ET	E ou O*	3h	4
UE 1.3.1 Sciences de l'éducation	1	40	CC (/20) ET (/20)	E/O	1	40	ET	E ou O*	-	3
UE 2.1 Notion de biologie cellulaire, biologie moléculaire et génétique	1	40	CC (/10) ET (/30)	E/O	1	40	ET	E ou O*	2h	3
UE 2.2.1 Neurosciences 1	1	40	CC (/10) ET (/30)	Ecrit	1	40	ET	E ou O*	1h	3
UE 2.3.1 Etude de l'audition	1	40	CC (/10) ET (/30)	E/O	1	40	ET	E ou O*	1h	3
UE 3.1 Physique générale et acoustique	1	30	ET	E/O	1	30	ET	E ou O*	2h	3
UE 4.1 Connaissance et historique de la profession	1	20	ET	E/O	1	20	ET	E ou O*	1h	3
UE 8.4 Langues 1	1	20	CC	E/O	1	20	ET	E ou O*	-	2
UE 8.7 C2i 1	1	20	CC	E/O	1	20	ET	E ou O*	-	2

* E ou O : A titre exceptionnel, sur proposition du jury de la 1^{ère} session, une épreuve orale de rattrapage peut être proposée en alternative à l'épreuve écrite prévue aux MCC en fonction du nombre d'étudiants concernés (maximum 10)

1

Semestre 1	Session 1			Session 2	
	CC/20	ET /40	Durée ET	ET/60	Durée ET
Développement et bilinguisme		/20	2h	/20	2h
Phonétique	/20			/20	1h
Ecriture et orthographe		/5	30 min	/10	30 min
Linguistique générale	/15			/10	30 min
TOTAL		/60	2h30	/60	4h

Tableau récapitulatif Semestre 2

1A - SEMESTRE 2 Enseignements théoriques	1 ^{ère} session				2 ^{ème} session				Durée indicative ET	ECTS
	Coef	Pts	Type	Epreuve	Coef	Pts	Type	Epreuve		
UE 1.1.2 Connaissances fondamentales en sciences du langage ²	1	80	CC (/25) ET (/55)	Ecrit	1	80	ET	E ou O*	Voir tableau	4
UE 1.2.2 Psychologie sociale et théories de la communication	1	20	ET	E/O	1	20	ET	E ou O*	1h	3
UE 1.4 Sensibilisation aux sciences de la société	1	30	CC (/10) ET (/20)	E/O	1	30	ET	E ou O*	2h	3
UE 2.2.2 Neurosciences 2	1	40	CC (/10) ET (/30)	Ecrit	1	40	ET	E ou O*	1h	3
UE 2.3.3 Etude de la phonation, de la déglutition et de l'articulation	1	40	CC (/10) ET (/30)	Ecrit	1	40	ET	E ou O*	1h	3
UE 2.4 Pédiatrie et troubles du développement	1	40	ET	E/O	1	40	ET	E ou O*	1h	4
UE 3.2 Imagerie, Explorations et investigations	1	40	ET	Ecrit	1	40	ET	E ou O*	1h	3
UE 8.1 Infectiologie et hygiène	1	20	CC	E/O	1	20	ET	E ou O*	-	1
UE 8.2 Formation aux gestes et aux soins d'urgence niv. 2	1	A.F.G.S.U			1	A.F.G.S.U			-	1
UE 9.1 Concepts et savoirs de base en santé publique	1	20	ET	Ecrit	1	20	ET	E ou O*	1h	2

* E ou O : A titre exceptionnel, sur proposition du jury de la 1^{ère} session, une épreuve orale de rattrapage peut être proposée en alternative à l'épreuve écrite prévue aux MCC en fonction du nombre d'étudiants concernés (maximum 10)

Formation à la pratique clinique		ECTS
UE 6.1 Stage de découverte 1 : Stage en milieu scolaire	Stage et rapport à valider	3

2

	Session 1			Session 2	
	CC /30	ET /50	Durée ET	ET	durée
Syntaxe	/20	/20	2h	/40	2h
Phonologie		/10	1h	/10	30 min
Lexique et morphosyntaxe		/15	1h30	/15	45 min
Sémantique et pragmatique	/5	/10	1h	/15	45 min
TOTAL	/80		5h30	/80	4h

2. Modalités de contrôle des connaissances 2^{ème} année

a. Sessions

Deux sessions sont organisées, 1^{ère} session à la fin du 1^{er} semestre (S3) en décembre et à la fin du 2^{ème} semestre (S4) en mai ; 2^{ème} session en juin, pour les S3 et S4.

Pour chaque UE, les étudiants n'ayant pas obtenu la moyenne (i.e. note totale inférieure à la moitié des points attendus) sont convoqués à la 2^{ème} session pour repasser l'épreuve de rattrapage relative à l'UE concernée.

b. Validation

Les différentes UE doivent être validées indépendamment les unes des autres avec une note minimale correspondant à la moitié des points attendus (cf. tableaux récapitulatifs).

La validation des stages est prononcée, au vu du carnet de stage, complété par le maître de stage et du rapport de stage, par le directeur de la composante assurant la formation en orthophonie ou son représentant.

L'absence de validation d'un ou de plusieurs stages entraîne le redoublement de l'étudiant.

Le passage en 3^{ème} année d'orthophonie est autorisé avec une dette maximale de deux UE de 2^{ème} année et de 2 UE de 1^{ère} année. Les UE **devront être validées au plus tard en fin de 3^{ème} année.**

c. Redoublement

En cas de redoublement, le bénéfice reste acquis pour :

- Toutes les UE où l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20
- Les stages validés

d. Consultation des copies

Les étudiants souhaitant consulter leurs copies doivent établir une demande écrite adressée à Mr le Doyen dans les 5 jours qui suivent l'affichage des résultats.

Seul l'étudiant concerné a droit à la consultation de ses copies.

Les étudiants demandeurs sont convoqués pour consulter leurs copies sur place au sein du secrétariat du CFUO.

Tableau récapitulatif Semestre 3

2A - SEMESTRE 3 Enseignements théoriques	1 ^{ère} session				2 ^{ème} session				Durée indicative ET	ECTS
	Coef	Pts	Type	Epreuve	Coef	Pts	Type	Epreuve		
UE 1.1.3 Développement du langage et psycholinguistique ³	1	60	CC/20 ET/40	Ecrit	1	60	ET	E ou O*	Voir tableau	4
UE 1.2.3 Psychologie cognitive et neuropsychologie	1	60	CC/20 ET/40	Ecrit	1	60	ET	E ou O*	3h	4
UE 2.6 Psychiatrie	1	30	ET	Ecrit	1	30	ET	E ou O*	1h	3
UE 2.7 Notions de pharmacologie	1	20	ET	Ecrit	1	20	ET	E ou O*	30 min	2
UE 5.4.1 Données générales concernant l'oralité, les fonctions oro-myo-faciales et leurs troubles	1	40	ET/30 CC/10	Ecrit	1	40	ET	E ou O*	2h	4
UE 7.1 Documentation et bibliographie	1	20	CC	Ecrit	1	20	CC	E ou O*	2h	2
UE 7.2 Statistiques 1	1	30	CC/10 ET/20	Ecrit	1	20	ET	E ou O*	1h30	3
UE 8.5 Langues 2	1	20	CC	E/O	1	30	ET	E ou O*	-	2
UE 9.2 Intervention et promotion de la santé	1	30	ET	Ecrit	1	30	ET	E ou O*	1h30	3

* E ou O : A titre exceptionnel, sur proposition du jury de la 1^{ère} session, une épreuve orale de rattrapage peut être proposée en alternative à l'épreuve écrite prévue aux MCC en fonction du nombre d'étudiants concernés (maximum 10)

Formation à la pratique clinique

	ECTS
UE 6.2 Stage découverte 2 : personnes âgées, petite enfance, structures d'accueil	3

3

Semestre 3 – UE 1.1.3	Session 1			Session 2	
	CC /20	ET /40	Durée ET	ET	durée
Traitement du langage et Développement pathologique du langage oral	/10	/20	2h	/30	2h
Développement normal du langage oral	/10	/20	2h	/30	2h
TOTAL	/60		4h	/60	4h

Tableau récapitulatif Semestre 4

2A - SEMESTRE 4 Enseignements théoriques	1 ^{ère} session				2 ^{ème} session				Durée indicative ET	ECTS
	Coef	Pts	Type	Epreuve	Coef	Pts	Type	Epreuve		
UE 1.1.4 Connaissances fondamentales en sciences du langage appliquées à l'orthophonie ⁴	1	60	CC/40 ET/20	E/O	1	60	ET	E ou O*	Voir tableau	4
UE 1.2.4 Psychologie clinique, psychanalyse et psychopathologie	1	60	CC /20 ET/40	Ecrit	1	60	ET	E ou O*	4h	4
UE 1.3.2 Apprentissages et didactique	1	40	CC/20 ET/20	E/O	1	40	ET	E ou O*	-	3
UE 2.3.2 Audition : sémiologie et étiologie des pathologies de l'audition néonatales et acquises	1	40	CC/10 ET/30	Ecrit	1	40	ET	E ou O*	1h	4
UE 5.1.1 Troubles du langage oral et de la communication	1	40	ET	Ecrit	1	40	ET	E ou O*	3h	4
UE 5.2.1 Apprentissage et développement du langage écrit, du graphisme et de l'écriture	1	30	ET	Ecrit	1	30	ET	E ou O*	2h	4
UE 5.3.1 Aspect développemental de la cognition mathématique	1	20	ET	Ecrit	1	20	ET	E ou O*	2h	4

* E ou O : A titre exceptionnel, sur proposition du jury de la 1^{ère} session, une épreuve orale de rattrapage peut être proposée en alternative à l'épreuve écrite prévue aux MCC en fonction du nombre d'étudiants concernés (maximum 10)

Formation à la pratique clinique

	ECTS
UE 6.3 Stage découverte 3 : milieux d'exercice, en libéral et en structures de soins	3
Stage et rapport à valider	

4

Semestre 4 – UE 1.1.4	Session 1			Session 2	
	CC /40	ET /20	durée ET	ET	durée
Développement pathologique du langage écrit		/5	30 min	/5	30 min
Transcription API		/15	2h	/15	30 min
Analyse linguistique clinique	/40			/40	2h
TOTAL		/60	2h30	/60	3h

3. Modalités de contrôle des connaissances 3^{ème} année

a. Sessions

Deux sessions sont organisées, 1^{ère} session à la fin du 1^{er} semestre (S5) en décembre et à la fin du 2^{ème} semestre (S6) en mai ; 2^{ème} session en juillet, pour les S5 et S6.

Pour chaque UE, les étudiants n'ayant pas obtenu la moyenne (i.e. note totale inférieure à la moitié des points attendus) sont convoqués à la 2^{ème} session pour repasser l'épreuve de rattrapage relative à l'UE concernée.

b. Validation

Les différentes UE doivent être validées indépendamment les unes des autres avec une note minimale correspondant à la moitié des points attendus (cf. tableaux récapitulatifs), à l'exception de l'UE suivante :

- UE 7.4 Méthodologie d'analyse d'article

Pour valider l'UE précitée, l'étudiant doit obtenir :

- une note supérieure ou égale à 10/20
- ou une note comprise entre 8/20 et 10/20 si la moyenne obtenue à l'ensemble des UE du même semestre est supérieure ou égale à 10/20.

La validation des stages est prononcée, au vu du carnet de stage, complété par le maître de stage et du rapport de stage, par le directeur de la composante assurant la formation en orthophonie ou son représentant.

L'absence de validation d'un ou de plusieurs stages entraîne le redoublement de l'étudiant.

Pour passer dans l'année supérieure (2^{ème} cycle, 4^{ème} année), toutes les dettes de 1^{ère} et 2^{ème} année devront être validées au plus tard en fin de 3^{ème} année. **Aucune dette de 3^{ème} année n'est autorisée pour le passage en 4^{ème} année.** En conséquence, les étudiant(s) ayant une/des UE non validées après la 2^{ème} session devront redoubler leur année.

c. Redoublement

En cas de redoublement, le bénéfice reste acquis pour :

- Toutes les UE où l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20
- Les stages validés

d. Consultation des copies

Les étudiants souhaitant consulter leurs copies doivent établir une demande écrite adressée à Mr le Doyen dans les 5 jours qui suivent l'affichage des résultats. Seul l'étudiant concerné a droit à la consultation de ses copies.

Les étudiants demandeurs sont convoqués pour consulter leurs copies sur place au sein du secrétariat du CFUO.

Tableau récapitulatif Semestre 5

3A - SEMESTRE 5 Enseignements théoriques	1 ^{ère} session				2 ^{ème} session				Durée indicative ET	ECTS
	Coef	Pts	Type	Epreuve	Coef	Pts	Type	Epreuve		
UE 2.3.4 Etude de la phonation, de la déglutition et de l'articulation	1	40	CC/10 ET/30	Ecrit	1	40	ET	E ou O*	1h	4
UE 2.5 Gériatrie	1	20	ET	Ecrit	1	20	ET	E ou O*	1h	3
UE 4.2 Bilan et évaluation	1	30	ET	Ecrit	1	30	ET	E ou O*	2h	4
UE 5.1.2 LO et communication (bilan)	1	40	ET	Ecrit	1	40	ET	E ou O*	3h	3
UE 5.2.2 LE, écriture et graphisme (Sémio, patho)	1	30	ET	Ecrit	1	30	ET	E ou O*	2h	3
UE 5.3.2 Cognition math (sémio, patho)	1	20	ET	Ecrit	1	20	ET	E ou O*	2h	4
UE 5.4.2 Oralité (bilan)	1	40	CC/10 ET/30	Ecrit	1	40	ET	E ou O*	1h30	3

* E ou O : A titre exceptionnel, sur proposition du jury de la 1^{ère} session, une épreuve orale de rattrapage peut être proposée en alternative à l'épreuve écrite prévue aux MCC en fonction du nombre d'étudiants concernés (maximum 10)

Formation à la pratique clinique		ECTS
UE 6.4 Stage d'observation auprès d'orthophonistes	Stage et rapport à valider	6

Tableau récapitulatif Semestre 6

3A - SEMESTRE 6 Enseignements théoriques	1 ^{ère} session				2 ^{ème} session				Durée indicative ET	ECTS
	Coef	Pts	Type	Epreuve	Coef	Pts	Type	Epreuve		
UE 4.3 Démarche clinique et intervention	1	30	ET	Ecrit	1	30	ET	E ou O*	2h	3
UE 5.4.3 Oralité (intervention)	1	40	CC/10 ET/30	Ecrit	1	40	ET	E ou O*	2h	3
UE 5.5.1 Audition (bilan)	1	40	CC/10 ET/30	Ecrit	1	40	ET	E ou O*	2h	4
UE 5.6.1 Phonation, déglutition, articulation (bilan)	1	50	CC/20 ET/30	Ecrit	1	50	ET	E ou O*	1h30	3
UE 5.7.1 Aphasiologie (bilan)	1	60	CC/30 ET/30	Ecrit	1	60	ET	E ou O*	1h30	4
UE 5.8.1 Handicaps 1	1	30	CC/10 ET/20	Ecrit	1	30	ET	E ou O*	2h30	2
UE 7.4 Méthodologie d'analyse d'article	1	30	ET	Ecrit	1	30	ET	E ou O*	2h	3
UE 8.6 Langues 3	1	20	CC	E/O	1	20	CC	E ou O*	-	2

* E ou O : A titre exceptionnel, sur proposition du jury de la 1^{ère} session, une épreuve orale de rattrapage peut être proposée en alternative à l'épreuve écrite prévue aux MCC en fonction du nombre d'étudiants concernés (maximum 10)

Formation à la pratique clinique

		ECTS
UE 6.5 Stage clinique 1	Stage et rapport à valider	6

4. Modalités de contrôle des connaissances 4^{ème} année

a. Sessions

Deux sessions sont organisées, 1^{ère} session à la fin du 1^{er} semestre (S7) en décembre et à la fin du 2^{ème} semestre (S8) en mai ; 2^{ème} session en juillet, pour les S7 et S8.

Pour chaque UE, les étudiants n'ayant pas obtenu la moyenne (i.e. note totale inférieure à la moitié des points attendus) sont convoqués à la 2^{ème} session pour repasser l'épreuve de rattrapage relative à l'UE concernée.

b. Validation

Les différentes UE doivent être validées indépendamment les unes des autres avec une note minimale correspondant à la moitié des points attendus (cf. tableaux récapitulatifs).

La validation des stages est prononcée, au vu du carnet de stage, complété par le maître de stage et du rapport de stage, par le directeur de la composante assurant la formation en orthophonie ou son représentant.

Aucune dette de 4^{ème} année n'est autorisée pour le passage en 5^{ème} année.

c. Redoublement

En cas de redoublement, le bénéfice reste acquis pour :

- Toutes les UE où l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20
- Les stages validés

Décret no 2013-798 du 30 août 2013, article 14 :

Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de trois inscriptions au cours du deuxième cycle des études en orthophonie. Une de ces deux années ne peut faire l'objet de plus de deux inscriptions, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le directeur de la composante assurant la formation en orthophonie.

d. Consultation des copies

Les étudiants souhaitant consulter leurs copies doivent établir une demande écrite adressée à Mr le Doyen dans les 5 jours qui suivent l'affichage des résultats.

Seul l'étudiant concerné a droit à la consultation de ses copies.

Les étudiants demandeurs sont convoqués pour consulter leurs copies sur place au sein du secrétariat du CFUO.

Tableau récapitulatif Semestre 7

4A - SEMESTRE 7 Enseignements théoriques	1 ^{ère} session				2 ^{ème} session				Durée indicative ET	ECTS
	Coef	Pts	Type	Epreuve	Coef	Pts	Type	Epreuve		
UE 5.1.3 Intervention orthophonique dans le cadre des troubles du langage oral et de la communication	1	40	CC/10 ET/30	Ecrit	1	30	ET	E ou O*	1h30	3
UE 5.1.4 Intervention orthophonique dans le cadre des troubles du langage oral et de la communication nécessitant le recours à des aides spécifiques	1	20	ET	Ecrit	1	20	ET	E ou O*	30 min	3
UE 5.2.3 Bilan et évaluation du langage écrit, de l'écriture et du graphisme	1	40	ET	Ecrit	1	40	ET	E ou O*	3h	3
UE 5.3.3 Bilan et évaluation de la cognition mathématique	1	20	CC	Ecrit	1	20	ET	E ou O*	2h	3
UE 5.7.2 Intervention orthophonique en aphasiologie	1	60	CC/30 ET/30	Ecrit	1	60	ET	E ou O*	1h30	3
UE 5.7.7 Bilan, évaluation et intervention orthophonique dans les troubles développementaux	1	40	ET	E/O	1	40	ET	E ou O*	2h	4
UE 5.8.2 Handicap 2 : Intervention spécifiques en orthophonie dans le cadre du handicap	1	30	CC/10 ET/20	E/O	1	20	ET	E ou O*	2h30	2
UE 7.5 Méthodologie du mémoire	1	20	ET	Ecrit	1	20	ET	E ou O*	1h30	3
UE 12.1 Optionnelle obligatoire	1	Validation par attestation de réussite et/ou de présence selon les modalités retenues pour chaque UE								3

* E ou O : A titre exceptionnel, sur proposition du jury de la 1^{ère} session, une épreuve orale de rattrapage peut être proposée en alternative à l'épreuve écrite prévue aux MCC en fonction du nombre d'étudiants concernés (maximum 10)

Formation à la pratique clinique		ECTS
UE 6.6 Stage clinique 2	Stage et rapport à valider	3

Tableau récapitulatif Semestre 8

4A - SEMESTRE 8 Enseignements théoriques	1 ^{ère} session				2 ^{ème} session				Durée indicative ET	ECTS
	Coef	Pts	Type	Epreuve	Coef	Pts	Type	Epreuve		
UE 5.2.4 Intervention orthophonique dans le cadre des troubles du langage écrit, de l'écriture et du graphisme	1	40	CC/20 ET/20	E/O	1	40	ET	E ou O*	2h	3
UE 5.5.2 Intervention orthophonique auprès de l'enfant sourd	1	40	ET	E/O	1	40	ET	E ou O*	1h	3
UE 5.6.2 Intervention orthophonique dans le cadre des pathologies de la phonation, de la déglutition et de l'articulation	1	40	CC/20 ET/20	E/O	1	40	ET	E ou O*	1h30	2
UE 5.7.3 Bilan, évaluation et intervention orthophonique dans le cadre des pathologies neurodégénératives	1	40	CC/10 ET/30	E/O	1	40	ET	E ou O*	3h	3
UE 5.7.5 Bilan et évaluation des troubles cognitivo-linguistiques acquis	1	40	CC/15 ET/25	E/O	1	40	ET	E ou O*	2h	2
UE 7.5 Méthodologie du mémoire	1	30	CC	E/O	1	20	ET	E ou O*	-	3
UE 8.8 C2i Niveau 2 métier de la santé	1	20	CC	E/O	1	20	ET	E ou O*	-	2
UE 12.2 Optionnelle obligatoire	1	Validation par attestation de réussite et/ou de présence selon les modalités retenues pour chaque UE								3

* E ou O : A titre exceptionnel, sur proposition du jury de la 1^{ère} session, une épreuve orale de rattrapage peut être proposée en alternative à l'épreuve écrite prévue aux MCC en fonction du nombre d'étudiants concernés (maximum 10)

Formation à la pratique clinique		ECTS
UE 6.7 Stage clinique 3	Stage et rapport à valider	6
UE 6.9 Stage de sensibilisation à la recherche	Stage et rapport à valider	3

5. Modalités de contrôle des connaissances 5^{ème} année

a. Sessions

La 1^{ère} session du 1^{er} semestre (S9) est organisée à l'issue de la période de cours, en novembre.

Il n'existe pas de session au 2^{ème} semestre (S10), la validation des UE se faisant en présentiel ou en contrôle continu.

La 2^{ème} session du semestre 9 est organisée en juin, celle du semestre 10 est organisée en juillet, après les soutenances de mémoire.

Pour chaque UE validée en CC et/ou en ET, les étudiants n'ayant pas obtenu la moyenne (i.e. note totale inférieure à la moitié des points attendus) sont convoqués à la 2^{ème} session pour repasser l'épreuve de rattrapage relative à l'UE concernée.

Concernant les UE validées en présentiel, toute absence non justifiée dans les 48h entrainera la non-validation de l'UE concernée.

b. Validation du grade master et certification

Selon le Décret no 2013-798 du 30 août 2013 (article 28), Le certificat de capacité d'orthophoniste est délivré aux étudiants ayant :

- validé l'ensemble des enseignements et des stages correspondant aux deux cycles de formation ; Les différentes UE doivent être validées indépendamment les unes des autres avec une note minimale de 10/20.
- obtenu le certificat de compétences cliniques (organisé au cours du S10) ; et
- soutenu leur mémoire⁵ avec succès (note supérieure ou égale à 10/20)

La délivrance du certificat de capacité d'orthophoniste est accompagnée de l'annexe descriptive dite « supplément au diplôme ».

Les candidat(e)s ne peuvent être autorisé(e)s à présenter plus de deux fois le mémoire.

c. Redoublement

En cas de redoublement, le bénéfice reste acquis pour :

- Toutes les UE où l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20
- Les stages validés

Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de trois inscriptions au cours du deuxième cycle des études en orthophonie. Une de ces deux années ne peut faire l'objet de plus de deux inscriptions, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le directeur de la composante assurant la formation en orthophonie.

⁵ Voir le Guide du mémoire.

d. Consultation des copies

Les étudiants souhaitant consulter leurs copies doivent établir une demande écrite adressée à Mr le Doyen dans les 5 jours qui suivent l'affichage des résultats.

Seul l'étudiant concerné a droit à la consultation de ses copies.

Les étudiants demandeurs sont convoqués pour consulter leurs copies sur place au sein du secrétariat du CFUO.

Tableau récapitulatif Semestre 9

5A - SEMESTRE 9 Enseignements théoriques	1 ^{ère} session				2 ^{ème} session)				Durée indicative ET	ECTS
	Coef	Pts	Type	Epreuve	Coef	Pts	Type	Epreuve		
UE 4.4 Éducation Thérapeutique du Patient	1	20	ET	E	1	20	ET	E ou O*	-	2
UE 5.3.4 Intervention orthophonique dans le cadre des troubles de la cognition mathématique	1	20	ET	E	1	20	ET	E ou O*	2h	2
UE 5.5.3 Intervention orthophonique auprès des personnes présentant des surdités acquises	1	40	ET	Ecrit	1	40	ET	E ou O*	2h	2
UE 5.6.3 Bilan, évaluation et intervention orthophonique dans le cadre du bégaiement	1	40	ET	Ecrit	1	40	ET	E ou O*	2h	2
UE 5.7.4 Bilan, évaluation et intervention dans le cadre des syndromes démementiels	1	40	CC/15 ET/25	Ecrit	1	40	ET	E ou O*	2h	2
UE 5.7.6 Intervention orthophonique dans les troubles cognitivo- linguistique acquis	1	40	CC/15 ET/25	Ecrit	1	40	ET	E ou O*	2h	2
UE 5.7.8 Evaluation, bilan et intervention dans le cadre des dysarthries neurologiques	1	30	ET	Ecrit	1	30	ET	E ou O*	2h	2
UE 7.3 Statistiques 2	1	40	ET	Ecrit	1	40	ET	E ou O*	3h	2
UE 7.5 Méthodologie du mémoire	1	Présentiel			1	Présentiel			-	5
UE 8.3 Communication avec le patient, l'entourage et les autres professionnels	1	Présentiel			1	20	ET	E ou O*	-	1
UE 9.3 Ethique et Déontologie	1	40	ET	E/O	1	40	ET	E ou O*	2h30	3
UE 12.3 Optionnelle	1	Validation par attestation de réussite et/ou de présence selon les modalités retenues pour chaque UE								3

* E ou O : A titre exceptionnel, sur proposition du jury de la 1^{ère} session, une épreuve orale de rattrapage peut être proposée en alternative à l'épreuve écrite prévue aux MCC en fonction du nombre d'étudiants concernés (maximum 10)

Formation à la pratique clinique		ECTS
UE 6.8 Stage clinique 4	Stage et rapport à valider	2

Tableau récapitulatif Semestre 10

5A - SEMESTRE 10 Enseignements théoriques	1 ^{ère} session		2 ^{ème} session				ECTS
	Coef	Modalité	Coef	Modalité			
UE 4.5 Relation Thérapeutique dans un contexte d'intervention orthophonique	1	présentiel	1	20	ET	E ou O*	2
UE 10.1 Evaluation des Pratiques Professionnelles	1	présentiel	1	20	ET	E ou O*	1
UE 11 Séminaires professionnels	1	présentiel	1	20	ET	E ou O*	2
UE 12.4 Optionnelle	1	Validation par attestation de réussite et/ou de présence selon les modalités retenues pour chaque UE					3

* E ou O : A titre exceptionnel, sur proposition du jury de la 1^{ère} session, une épreuve orale de rattrapage peut être proposée en alternative à l'épreuve écrite prévue aux MCC en fonction du nombre d'étudiants concernés (maximum 10)

Formation à la pratique clinique			ECTS
UE 6.8 Stage clinique 4	Stage et rapport à valider		11
Certificat de compétences cliniques	Oral Note /20	Oral Note /20	NA

Mémoire de fin d'études			ECTS
7.5 méthodologie du mémoire	Ecrit (manuscrit) + Oral (soutenance) Note /20	Ecrit (manuscrit) + Oral (soutenance) Note /20	11

Faculté des Sciences

Demande de modifications de maquette : CFVU du 19 /09/19

Toutes les licences sont concernées par un changement de l'EP compétences numériques

Semestres impairs :

- *Sciences de la Vie :*

L2 SV (12 groupes TD et 23 groupes TP) en sem3 : Proposition **0hCM-10hTD-1hTP + 2hTP pour certification.**

- *Informatique*

L1 informatique (3 groupes TD) au sem1 : Proposition **0hCM-15hTD-1hTP + 2hTP pour certification.**

- *Chimie*

L2 Chimie (1 groupe TD) au sem3 : proposition **0hCM-14hTD-1hTP + 2hTP pour certification.**

Semestres pairs :

- *Sciences de la Terre et de l'Env*

L2 (1 groupe TD) au sem4 : Proposition **0hCM-14hTD-1hTP + 2hTP pour certification.**

- *Mathématiques*

L2 (2 groupes TD) au sem4 : Proposition **0hCM-14hTD-1hTP + 2hTP pour certification.**

- *Physique*

L2 (1 groupe TD) au sem4 : Proposition **0hCM-14hTD-1hTP + 2hTP pour certification.**

Licence STE

Bascule de 4hCM de l'EP 2 du module1 EP2 : De la dynamique interne de notre planète aux processus de surface du S1 de L1 PCSTE vers la le S3 module 2 EP3 de L2 STE

Licence SV

Les modifications de maquettes concernant le déplacement des compétences numériques du S4 au S3 avaient été demandées pour le parcours classique mais pas pour le parcours international.

Licence informatique

Découpage du module 2 mathématiques en 2 EP comme cela est fait dans les maquettes de licence de mathématiques et de physique.

Modification de MCC : un QP est demandé à la place d'un CC pour l'EP 2 compétences documentaires du module 4 du S1

Licence de physique

Changements sus aux changements de la maquette de licence STE

Un changement demandé et accepté par la CFVU du 16 mai 2019 prévoit d'intervertir 1 EP entre la L1 et la L2 : L'EP Optique passant du S3 au S2 et l'EP hydrodynamique du S2 au S3.

Les collègues demandent l'autorisation de ne changer que la L1 cette année afin que les étudiants qui passeront en L2 ne se retrouvent pas à suivre le cours d'hydrodynamique déjà suivi en L1 que pour la rentrée 2019-2020 .

Licence de chimie

Changements dus aux changements de la maquette de licence STE

Licence de mathématiques

Modification de MCC : en L3 module 4 EP2 projet, il est demandé d'enlever la session 2 et de mettre le projet en SU

Master

Master mention Sciences du vivant

« démutualisation » de l'U9.3 de M2 : UE qui était initialement commune aux parcours ICMI et B&D devient alors spécifique à chaque parcours.

et l'UE initialement appelée Bio informatique devient dans le parcours BD : méthodes pour la valorisation scientifique

l'UE Droit Pharmaceutique devient droit pharmaceutique et de la cosmétique

Harmonisation dans le parcours BD entre l'UFR Droit et l'UFR ST du nom des UE, des Coefficients et des ECTS

Master Mention MNTE

Demande un regroupement d'EP dans l'UE 10.3 Culture Industrielle de M2. Il s'agit des EP 10.3.1 et l'EP 10.3.4 . La nouvelle EP 10.3.1 s'appellerait : Aspect juridiques, économique et insertion professionnelle dans l'entreprise" d'un volume horaire total de 24 h et 1 ECTS

découpé en deux sous EP de 14h cours (Aspect juridiques, économique de l'entreprise) et 10h de TD (projet insertion professionnelle).

Autre changement demandé, basculer 10H de TP du S10 au S9

-ajouter 4 h supplémentaires dans EP 9.1.3 soit 9h (au lieu de 5h)

-ajouter 6 h supplémentaires dans EP 9.3.a4 soit 10h (au lieu de 4h)

-supprimer 10 h dans EP 10.2.7 soit 11h (au lieu de 21h)

Mention physique

Modification de MCC en M1 parcours MNL

* MP8-8 "Projet personnel" : ajouter "Quitus Presence" à la place de ET

Autre demande concernant le parcours CCI

Il est demandé de rattacher le parcours CCI aux Masters suivants

Mention Mathématiques

Mention Economie

Mention Gestion